
PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS

REVISION DE LA CHARTE - DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE SUR UN
PERIMETRE DE 85 COMMUNES

Synthèse générale



MARS 2023

Région
iledeFrance



L'INSTITUT PARIS REGION

15, rue Falguière 75740 Paris cedex 15
Tél. : + 33 (1) 77 49 77 49
www.institutparisregion.fr

L'Institut Paris Region, mars 2023. *Parc naturel régional du Gâtinais français : Révision de la Charte – Diagnostic de territoire sur un périmètre de 85 communes.* 455 p. ISBN 978-2-7371-2354-2.

Synthèse réalisée par Marie Carles, Julie Missonnier et Chloé Bessaguet

Avec la collaboration de l'équipe du Parc Naturel Régional du Gâtinais français

Crédits photographies de couverture : Pierre-Yves Brunaud, L'Institut Paris Region, Juin 2022

Cartographie réalisée par Laetitia Pigato et Chloé Bessaguet

Photos d'illustration : Pierre-Yves Brunaud, Marie Carles, Eric Garault, Maximilian Gawlik, Amélie Rousseau, Chloé Bessaguet et PNR du Gâtinais français

Dessins d'illustration : Chloé Bessaguet

Introduction à la synthèse du diagnostic de territoire du PNR du Gâtinais français

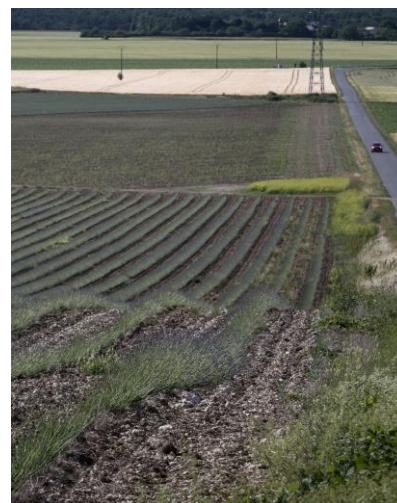
Le diagnostic de territoire du Gâtinais français s'inscrit dans la **procédure globale de révision de la Charte du PNR**, et fait partie des études préalables, aux côtés de l'évaluation de la Charte. Il a été réalisé entre mars 2022 et mars 2023.

L'objectif du diagnostic de territoire est de **dresser un état des lieux** et d'**analyser les évolutions territoriales observées depuis 2011**, date de début de mise en œuvre de la Charte 2011 - 2026, en termes de **patrimoine naturel, bâti et paysager et en termes de développement économique et urbain**. L'analyse doit mettre en lumière les éléments de **richesse patrimoniale**, les **processus de fragilisation** à l'œuvre, ainsi que les éléments de **cohérence** et d'**identité du périmètre d'étude**.

Le diagnostic est décliné en **34 fiches thématiques**, organisées autour de **cinq axes thématiques : paysages et patrimoines, ressources et valorisation, climat et résilience, population et activités et enfin aménagement et urbanisme**. Il porte sur l'ensemble du périmètre d'étude de 85 communes, comprenant le **périmètre actuel du Parc naturel régional** (70 communes, dont la commune de Boissise-le-Roi, qui a rejoint le PNR en 2021) et les **15 communes d'extension potentielles, réparties en 5 secteurs** :

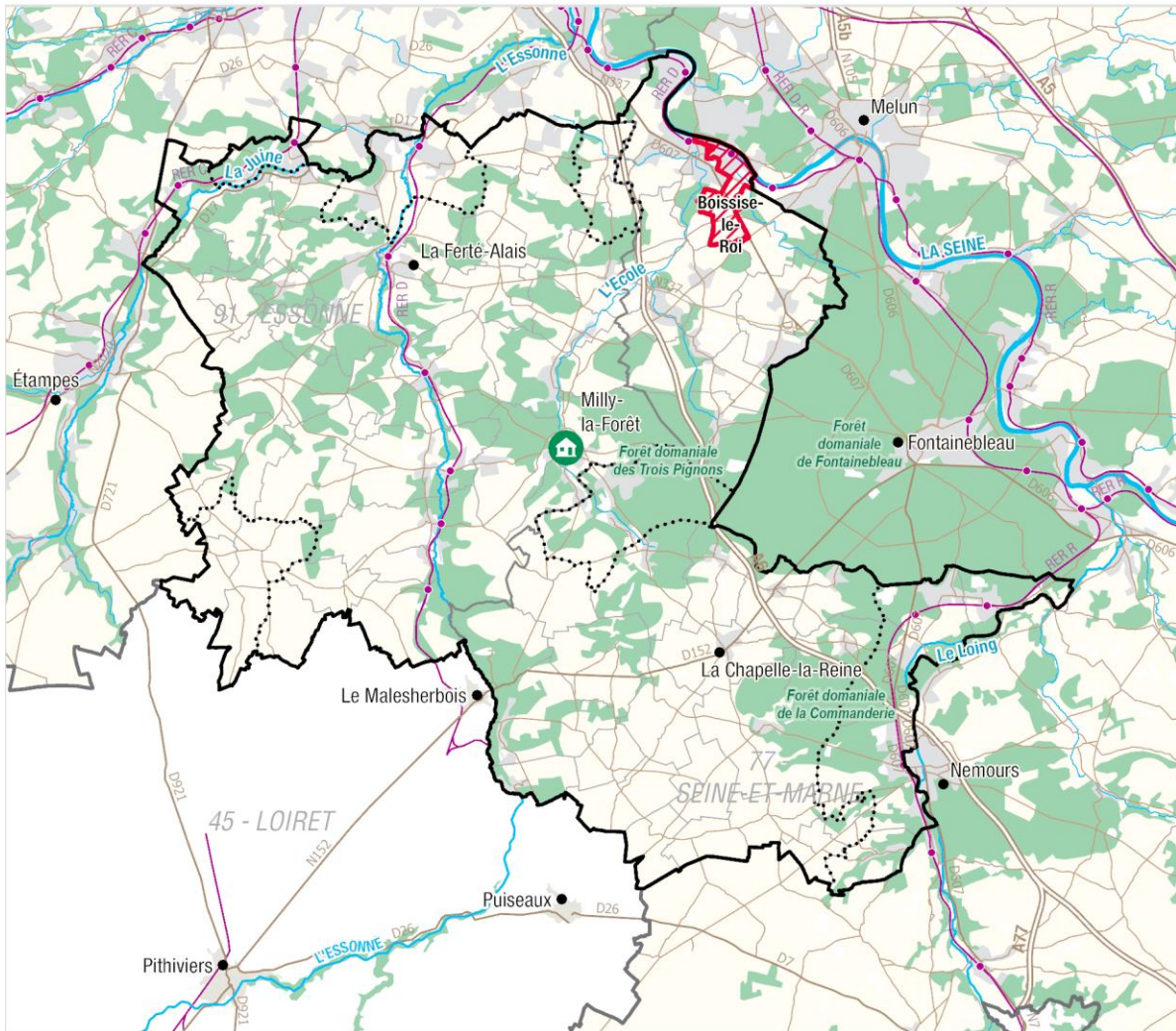
- **Confluence Essonne-Juine** : Lardy, Itteville (commune associée au Parc) et Ballancourt-sur-Essonne, situées sur les rives de la Juine et de l'Essonne, au nord-ouest du PNR actuel.
- **Plaine de Saint-Fargeau** : Nainville-les-Roches et Auvernaux, situées en Plaine de Chevannes, au nord du territoire.
- **Forêt des Trois Pignons** : Noisy-sur-École, située en grande partie sur le massif des Trois Pignons, en limite de Fontainebleau.
- **Rive gauche du Loing** : Montigny-sur-Loing, Bourron-Marlotte, Grez-sur-Loing, Saint-Pierre-lès-Nemours et Faÿ-lès-Nemours, situées sur les rives du Loing au sud-est du PNR actuel.
- **Ouest Essonne** : Bois-Herpin, Mespuits, Blandy et Roinvilliers, situées dans le Gâtinais beauceron, au sud-est.

La présente synthèse s'organise en deux parties : une première partie reprenant les **cinq axes thématiques et résumant les éléments saillants des fiches** ; une deuxième partie sur les **secteurs d'extension**, faisant le point sur les **principaux points forts et éléments de fragilisation**, avec des informations complémentaires par commune d'extension.



De gauche à droite : vallée de l'Essonne, Plaine de Bière et culture de lavande dans le PNR du Gâtinais français

Zone d'étude



Périmètre d'étude et découpage territorial



Secteurs d'extension

- Secteur Confluence Essonne-Juine
- Secteur Plaine de Saint-Fargeau
- Secteur Forêt des Trois Pignons
- Secteur Rive gauche du Loing
- Secteur Ouest Essonne

- Commune du PNR
- Commune structurante

- Périmètre d'étude
- Périmètre actuel
- Limite régionale
- Limite départementale
- Limite communale
- Hydrographie

N 0 5 km

© L'INSTITUT PARIS REGION, 2022

Sources : PNR du Gâtinais français, L'Institut Paris Region



Paysages et patrimoines



Paysages, géologie et sols, patrimoine naturel et patrimoine bâti et culturel

P rincipaux éléments de caractérisation

- Le PNR du Gâtinais français est, peut-être plus que d'autres territoires, très marqué par la nature de son sol et de son sous-sol, qui a contribué à forger des paysages particuliers, empreints d'une forte identité. Les paysages sont relativement bien préservés, mais des évolutions restent à surveiller. Les **limites paysagères sont claires** et favorisées par les **formes naturelles** (vallées) et/ou **historiques** (forêt de Fontainebleau). Les limites sud sont déterminées par la **frontière administrative** de la région Île-de-France.
- Le patrimoine géologique du territoire est particulièrement riche, avec de nombreux sites liés à l'étage géologique du Stampien. Les sols du périmètre d'étude sont localement sableux et acides ou très calcaires et peu propices à l'agriculture mais les sols limoneux sains et épais sont également bien représentés (certes moins fertiles que ceux de Brie ou de Beauce voisine).
- Le territoire abrite une grande diversité de milieux naturels, et notamment des milieux rares à l'échelle de l'Île-de-France, comme des milieux de résineux sur pelouse ou chaos gréseux, des affleurements rocheux, des zones marécageuses. Il est remarquable en termes de richesse faunistique et floristique, en lien avec la diversité d'habitats. Le périmètre actuel accueille plus d'espèces menacées et protégées que les autres PNR franciliens. Les groupes les plus inventoriés sur le périmètre d'étude sont les oiseaux (52%) et les insectes (32%), les moins inventoriés sont les mollusques, crustacés, poissons et myriapodes (<300 données). La **surface des milieux naturels** sur le périmètre actuel et sur le périmètre d'étude est **stable** (Ecomos, 2017). Le pourcentage d'aires protégées sous dispositifs de protection forte varie considérablement selon les hypothèses retenues pour la déclinaison de la Stratégie des aires protégées : de 0,6 % pour le périmètre d'étude selon une acception stricte (protections dites réglementaires), à 11,9 % du périmètre selon une acception large (protections réglementaires, foncières mais aussi forêts de protection).
- Le territoire est riche de sites classés et **bien couvert en monuments historiques, répartis de manière homogène** avec une **prépondérance de patrimoine religieux** (52% des monuments historiques du périmètre actuel). L'intégration des secteurs d'extension permettrait d'**augmenter la part des sites inscrits et classés** (1,35 monument historique par commune pour le périmètre actuel et 1,86 pour les secteurs d'extension). Le **patrimoine bâti de proximité du PNR, également fourni, est plutôt homogène** et particulièrement **marqué par l'usage du grès et de la meulière**, caractéristiques se retrouvant dans les secteurs d'extension. Les **châteaux d'eau, mares maçonnées, séchoirs à plantes aromatiques et médicinales et les cressonnières** sont des éléments patrimoniaux caractéristiques du PNR.
- Le territoire présente un patrimoine archéologique remarquable d'intérêt européen. Des nouveaux sites ou gravures archéologiques sont découverts chaque année sur le périmètre du PNR et sur le périmètre d'étude (121 en 2021, GERSAR).



Points forts

- Les paysages du périmètre actuel possèdent une **forte identité** (villages en ordre serrés, chaos de grès, vallées aux pentes boisées creusant les plateaux agricoles, etc.).
- Les secteurs d'étude offrent une **meilleure cohérence des unités paysagères** et une meilleure visibilité des limites naturelles
- Les paysages ruraux et urbains sont de grande qualité, variés et peu altérés.
- Le patrimoine géologique du PNR est riche et les sites remarquables pour la stratigraphie et la paléontologie sont nombreux.
- La **diversité de milieux naturels est importante** sur le périmètre actuel et sur le périmètre d'étude : respectivement 40 et 41 milieux contre 47 présents au total en Île-de-France (Ecomos, 2017).
- Le Parc est **pionnier dans la sobriété lumineuse** avec la totalité des communes du périmètre actuel qui éteignent leur éclairage public toute l'année au moins cinq heures par nuit.
- Les actions d'inventaires et de préservation sont nombreuses sur le périmètre actuel.
- Les secteurs d'extension constituent une réelle plus-value écologique et permettent une meilleure cohérence de la trame verte et bleue.
- Le périmètre actuel accueille une **très grande diversité floristique et faunistique** au niveau francilien : les espèces d'oiseaux d'Île-de-France y sont représentées à 85%.
- L'intégration des secteurs d'extension entrainerait une **augmentation de la diversité spécifique de l'avifaune** sur le territoire du PNR (16 espèces supplémentaires).
- Les mouillères du périmètre actuel accueillent des **espèces d'amphibiens menacés** et une **flore exceptionnelle**.
- Les **sites classés sont nombreux et de grand intérêt** (31% de couverture sur le périmètre actuel et 34% avec les secteurs d'extension).
- La **part de vestiges archéologiques** (abris ornés, gravures rupestres, polissoirs, etc.) **protégés est importante** sur le périmètre actuel par rapport au reste de l'Île-de-France. Ils représentent 20% des monuments historiques protégés sur le périmètre actuel contre 2,6% en Île-de-France.
- Le patrimoine urbain du périmètre actuel et du périmètre d'étude est plutôt bien reconnu et valorisé (Sites patrimoniaux remarquables, labels, etc.).
- L'intégration des secteurs d'extension permettrait une **meilleure cohérence patrimoniale culturelle**, notamment l'intégration du secteur Forêt des Trois Pignons et du secteur Rive gauche du Loing, dans la **continuité de l'École de Barbizon**.
- Le **Parc est fortement engagé dans la préservation, la restauration et l'inventaire des patrimoines** du territoire (inventaires naturalistes, chantiers de restauration, sensibilisation aux patrimoines, valorisation des savoir-faire, etc.).

Processus de fragilisation

- La **pression urbaine localement très forte**, notamment aux franges de l'agglomération parisienne et dans le secteur Rive gauche du Loing
- La **banalisation des paysages** dans certains endroits ainsi que la **poursuite des altérations insidieuses** (rénovations de façades en matériaux non locaux, isolation par l'extérieur, changement d' huisseries, panneaux photovoltaïques, modification des structures végétales, etc.).
- La construction de bâti pavillonnaire ne s'intégrant pas au bâti ancien traditionnel.
- La **diminution de la matière organique des sols** les fragilisant en termes de fertilité et de structure (processus global à l'échelle de l'Ile-de-France).
- La vulnérabilité des sols (en particulier les sols sableux et très sableux du territoire) risque de s'accroître dans le contexte du changement climatique
- Le patrimoine géologique est peu connu et assez dégradé du fait de l'érosion et de la surfréquentation.
- La fragmentation importante des trames herbacée, forestière et bleue liée aux infrastructures linéaires.
- La faible fonctionnalité et l'isolement de la trame herbacée face à « l'arc sud de la biodiversité » (SRCE, 2013).
- La forte augmentation de la fréquentation des milieux naturels.
- L'**indice de complétude des données hétérogène** sur les secteurs d'extension et des données de diagnostic dépendantes des données d'inventaires, notamment dans les parcelles privées difficilement accessibles.
- Les **situations sanitaires contrastées des monuments historiques** (appels à restauration d'églises lancés dans certaines communes).
- La **dégradation de monuments en mauvais état**, involontaire ou non (détérioration des vestiges historiques isolés, dégradation des églises, etc.) et la dégradation, voire disparition, d'éléments patrimoniaux (séchoirs à plantes, châteaux d'eau, fermes remarquables).
- La pression foncière sur le patrimoine bâti de proximité, notamment du secteur Confluence Essonne-Juine.
- La difficulté d'**intégrer les savoir-faire aux contraintes du monde moderne** (cultures anciennes ne correspondant pas régimes alimentaires des animaux modernes, concurrence des matériaux, etc.).

Défis

- L'**encadrement des évolutions futures des paysages** telles que l'intégration paysagère des rénovations du bâti (isolation par l'extérieur, modification des façades, etc.).
- La **sensibilisation au patrimoine géologique** et la **valorisation de sites remarquables** (conglomérats stampiens de Villiers-sous-Grez et Boissy-aux-Cailles, marais et dune quaternaires à Larchant, butte stampienne su Mont Échelé à Saint-Pierre-lès-Nemours, etc.), en lien avec les acteurs impliqués sur cet enjeu
- Le maintien voire l'augmentation du taux de matière organique dans les sols
- La **préservation des milieux naturels** pour lesquels le périmètre actuel et les secteurs d'extension possèdent une **responsabilité régionale** : mares et mouillères, résineux sur pelouses, forêts mélangées à callune, résineux sur platières ou chaos gréseux, forêts mélangées sur platières ou chaos gréseux, etc. (Ecomos, 2017).
- La lutte contre le **comblement d'anciennes carrières**, constituant des sites de nidification.
- La **préservation et la restauration des habitats et des milieux** dans lesquels les espèces évoluent notamment ceux étant maintenus par des activités anthropiques : vergers, boisements, carrières, etc.
- La **poursuite des efforts réalisés par le Parc** en termes de préservation et d'inventaires sur le périmètre actuel et leur application sur les secteurs d'extension.
- La poursuite du développement de modes d'agricultures favorables à la biodiversité tels que l'élevage extensif et l'agroforesterie.
- La poursuite de la politique de protection et d'aménagement des abords des monuments historiques.
- L'appui à la **préservation de savoir-faire** face aux difficultés rencontrées par de certains artisans ou agriculteurs pour maintenir leurs activités (grès, plantes aromatiques et médicinales, cressonnières, etc.).



Eau et milieux aquatiques, ressources en matériaux de carrières et biosourcés, énergie et récupération locale, agriculture, forêt et filière bois, déchets et économie circulaire.

P rincipaux éléments de caractérisation

- En dehors des rivières qui encadrent ou traversent le territoire, la Juine, l'Essonne, l'École et le Loing, **l'eau est relativement peu présente** sur le territoire, avec **une densité moyenne de cours d'eau de 0,34 km/km²** pour le périmètre actuel et 0,37 pour le périmètre d'étude contre 0,4 km/km² en Île-de-France. Néanmoins l'eau se révèle ponctuellement au travers de nombreuses mares et mouillères caractéristiques (dans la plaine de Bière notamment), ainsi que de zones humides.
- Le périmètre du PNR coïncide peu ou prou avec le contour de gisements de **sables extra-siliceux de grande qualité et reconnus d'intérêt national**, ressource exploitée par 9 carrières et qui alimente de nombreuses activités industrielles notamment en verrerie (30% de la production nationale). Il compte également une carrière de grès artisanale, qui perpétue encore le savoir-faire de la taille du grès de Fontainebleau, ainsi que des carrières de sablons. Grâce à l'action du Parc, le territoire atteste d'une véritable dynamique sur les matériaux biosourcés, avec la présence d'une filière chanvre (chanvrière reprise récemment par la Société nouvelle Gâtichanvre), et des potentiels sur la filière paille ou terre.
- Le périmètre d'étude représente **1,4% du bilan énergétique régional** pour 1% de la population, bilan défavorable qui s'explique par le poids des transports routiers et donc des énergies fossiles. Le territoire présente des potentiels de développement des énergies renouvelables, notamment en termes de solaire photovoltaïque (toitures et ombrières de parkings), de valorisation de la biomasse (méthanisation).
- Avec **57% d'espaces agricoles** (MOS, 2021), le PNR reste encore très agricole, avec une dominance de grandes cultures, en particulier le blé (30%) et l'orge (29% ; RPG, 2020). Toutefois, cette orientation vers les grandes cultures ne doit pas masquer une diversité de filières agricoles qui participent à l'identité très forte du territoire : plantes aromatiques et médicinales, maraichage, cresson, volailles, miel... Une augmentation **du nombre de chevaux importante** est observée sur le territoire se traduisant par une hausse de la surface en prairies (166 exploitations contre 48 en 2010) et des projets de financements de presses à foin.
- Le territoire est aussi forestier, puisque le **périmètre actuel du PNR est couvert de plus de 24 500 hectares de surface boisée** contre plus de 31 360 hectares pour le périmètre d'étude (IGN, 2018) avec une dominance de feuillus xérophiles à mésophiles. Du fait de la nature des peuplements, du morcellement du parcellaire forestier, l'exploitation sylvicole est essentiellement tournée vers le bois énergie, avec la création d'une société coopérative d'intérêt collectif permettant d'approvisionner des chaufferies locales. Les peuplements forestiers montrent des signes de dépérissement, en lien avec le changement climatique et la vulnérabilité des sols sableux voire très sableux.
- La production de déchets est importante mais amorce une tendance à la baisse. Le taux de valorisation des déchets est néanmoins encore faible et le maillage du périmètre en recycleries et ressourceries semble encore insuffisant. Les dépôts sauvages de déchets sont un enjeu prégnant sur le territoire.



Carrière Sibelco à Larchant



Grandes cultures dans le sud du PNR

P oints forts

- La **qualité écologique des cours d'eau s'est améliorée**, notamment sur les rivières de l'Essonne et la Juine qui sont passées d'un état écologique moyen à bon (SDAGE 2007 et 2019).
- Les **zones humides du périmètre d'étude** possèdent une **valeur écologique très importante**, proposant des mini-oasis aux espèces qui leurs sont inféodées : mares et mouillères de la Plaine de Bière, de Chevannes et Champcueil, marais de Larchant.
- Les zones humides de fonds de vallées (Essonne, École, Juine, Loing) sont nombreuses et stables.
- Le **Parc accompagne les processus de gestion de l'eau** sur le périmètre actuel : promotion de l'assainissement non collectif sur le Parc, replantation de haies au travers de la politique agro-forestière.
- La présence de la dernière carrière de grès de Fontainebleau à Moigny-sur-École est d'un intérêt patrimonial important.
- La **présence de gisements de sables extra-siliceux de grande qualité et reconnus d'intérêt national**, ressource néanmoins non renouvelable et qui requiert une exploitation exemplaire, dont l'accès est encadré par la législation (Schéma des carrières, Installations classées pour la protection de l'environnement, procédures d'autorisations, etc.).
- La **présence d'une filière chanvre, en cours de redynamisation** et des **potentiels de développement pour la paille et la terre**.
- La vraie dynamique en termes de projets de construction à base de matériaux biosourcés, notamment projets d'isolation ou de rénovation utilisant le matériau chanvre.
- Les **pôles de cultures spéciales et d'élevage** participent à l'**identité du territoire** (plantes aromatiques et médicinales, légumes, cresson, volailles, ruches, chevaux, etc.).
- Le **développement de l'agriculture biologique** sur le périmètre actuel est **plus important que la moyenne régionale** (14,2% des exploitations du périmètre actuel contre 11,8 en Île-de-France).
- La **progression des exploitations pratiquant les circuits courts** sur le périmètre d'étude (65 en 2020 contre 50 en 2010).
- Les **initiatives et les démarches favorables à la biodiversité et à la transition écologique et sociale** se développent de manière importante : agroforesterie, écopaturage, formations dédiées aux nouvelles pratiques, sentiers de découvertes, etc.
- La **marque « Valeurs Parc » valorise les produits locaux** de 42 exploitants, groupements et artisans et est commercialisée dans 6 boutiques gâtinaises.
- Les espaces forestiers sont protégés par des mesures règlementaires variées (forêt de protection, sites Natura 2000).
- Les **acquisitions de parcelles forestières par des propriétaires publics sont en augmentation** et permettent de combler les discontinuités de la propriété foncière forestière (7 800 hectares de propriété publique sur le périmètre d'étude).
- La création de la SCIC Gâtinais Bois Énergie en 2014 a permis de dynamiser la filière bois sur le territoire.
- Les **méthodes de gestion forestière de l'ONF tendent à s'adapter aux enjeux climatiques** actuels ainsi qu'à l'augmentation de la fréquentation des massifs du territoire.
- Les collectivités du territoire sont organisées autour de la réduction des déchets avec un réseau d'installations de proximité facilitant le geste de tri (4 déchetteries dans le périmètre actuel et 4 dans les secteurs d'extension).
- Le **Parc impulse de nombreuses actions en matière de réduction des déchets et d'économie circulaire** (étude sur la valorisation des déchets, sensibilisation, financement d'opérations, etc.).

Processus de fragilisation

- La dépendance des cours d'eau à l'alimentation par la nappe de Beauce qui est en état quantitatif et chimique médiocre et en baisse de recharge.
- **L'état médiocre de la rivière École en 2019**, de qualité moyenne en 2013, et la **dégradation de certains de ses affluents** tels que le ru de Moulignon, en état médiocre.
- La dégradation de la ressource en eau potable par les nitrates et les pesticides issus de l'agriculture (point de captage de Milly-la-Forêt notamment),
- La **sensibilité des zones humides** au drainage, au comblement, aux pollutions et fluctuations climatiques et au niveau de la nappe phréatique (notamment les zones humides de la Juine et du Rebais).
- **L'impact de l'activité extractive**, selon les sites, sur le paysage, le trafic routier, la biodiversité et la consommation de terres agricoles.
- La fragilité de l'activité de la dernière carrière de Grès de Fontainebleau et la perte du savoir-faire associé.
- Le recours privilégié au remblaiement des carrières avec des déchets inertes du Grand Paris.
- La **dépendance du territoire aux énergies fossiles** avec notamment la prépondérance du trafic routier : 41% du bilan énergétique du périmètre actuel contre 21% au niveau régional).
- Le **poids important du logement individuel dans le bilan énergétique du résidentiel** (94% dans le périmètre actuel et dans le périmètre d'étude) et l'exposition des ménages à la crise énergétique.
- La diminution du nombre d'exploitations agricoles (368 en 2010 contre 317 en 2020 selon le Recensement agricole) et des productions, notamment spécialisées, reposant sur un nombre limité d'exploitations.
- La faible présence **d'outils de transformation** sur le territoire, en agriculture (abattoirs...), et sylviculture (scieries)
- **L'impact de la baisse du pouvoir d'achat sur les consommateurs** avec une crainte de la diminution de la consommation de produits biologiques.
- **L'impact du réchauffement climatique**, notamment sur les besoins en eau et l'adaptation des cultures et pratiques.
- La **structure foncière publique/privée au morcellement foncier complexe** et constituant un frein pour la gestion forestière (lutte contre les incendies, accidents liés à la fréquentation, etc.).
- Les peuplements de qualité moyenne menacés par le réchauffement climatique, notamment par la diminution de la ressource en eau.
- Des massifs forestiers de grande renommée surfréquentés.
- Le taux de valorisation des déchets encore faible (entre 26 et 30% de valorisation organique et recyclage) et un réseau de recycleries et ressourceries encore peu développé.
- L'importance des flux et du trafic routier lié aux transports de déchets entre les territoires.

Défis

- L'intégration des zones humides et des axes de ruissellement dans les Plans Locaux d'Urbanisme.
- L'**utilisation de l'eau de pluie dans l'irrigation** des cultures, des parterres, des potagers particuliers, etc.
- Le développement de l'agriculture sans intrants et pesticides (pastoralisme inter-cultures),
- L'identification des sources de pollutions de l'eau qui restent difficiles à localiser.
- La **consolidation des échanges avec les exploitants de sables extra-siliceux** afin d'engager des réflexions de **promotion d'une activité exemplaire de la ressource** (gestion durable, plan paysage, réduction des nuisances, transports et flux de matériaux, etc.).
- L'**exploitation des ressources en énergies renouvelables** présentes sur le territoire (photovoltaïque, méthanisation, chaufferies biomasse).
- Le **nouvel élan et la restructuration de filières** avec un soutien fort aux acteurs locaux : relancement de la filière chanvre, protéagineux, plantes à parfum, aromatiques et médicinales, etc.
- La **poursuite des réflexions et des actions engagées sur l'eau** en termes d'irrigation, d'intrants, de ruissellement ou encore de pratiques sur les zones de captages.
- L'adaptation de la gestion forestière aux enjeux climatiques.
- La **consolidation d'un réseau d'acteurs de la forêt et du bois** intégrant l'ensemble de la chaîne de production et de transformation du bois.
- L'engagement des acteurs autour de boucles circulaires et le développement de réseaux d'acteurs de l'économie circulaire.



Changement climatique, risques naturels et technologiques, pollution et nuisances

P rincipaux éléments de caractérisation

- Le territoire du Gâtinais français est **relativement vertueux en termes de bilan théorique entre émissions et séquestration de carbone** : du fait de la présence forte de la forêt, un quart des émissions peut être compensé par la séquestration de carbone du territoire, ce qui est supérieur à la moyenne du rural francilien, mais inférieur à ce que l'on observe à l'échelle des autres PNR franciliens, plus boisés. Les émissions territoriales de gaz à effet de serre en 2018 (climat réel, Airparif et ROSE) sont estimées à **443 ktCO₂e pour le périmètre actuel et s'élèvent à près d'un tiers de plus sur le périmètre d'étude, soit 625 ktCO₂e**. Ces émissions représentent, respectivement, seulement **1 et 1,5% des émissions franciliennes**, mais elles se révèlent assez importantes par habitant. Le poids des **émissions relatives aux transports routiers représente 49%** du bilan territorial (50% sur le périmètre actuel et 45% sur les secteurs d'extension). Le second secteur d'émissions de gaz à effet de serre sur le périmètre d'étude est le **bâti résidentiel qui représente 26%**. L'agriculture est le 3ème secteur d'émissions avec 61 ktCO₂e. Les **émissions de gaz à effet de serre sont en diminution** entre 2005 et 2018 de -12% pour le périmètre actuel et de -13% pour les secteurs d'extension, mais ces diminutions sont encore loin des objectifs nationaux en la matière.
- 
- Méthanisateurs à Boutigny-sur-Essonnes
- Le PNR du Gâtinais français, subit, comme l'ensemble de l'Île-de-France, les effets du changement climatique : augmentation des **sécheresses et des vagues de chaleur**, augmentation du **risque incendies et du phénomène de retrait-gonflement des argiles**. Les éléments de prospective concernant les vagues de chaleur projettent une augmentation très conséquente du nombre de jours concernés sur le territoire d'étude, quelques soient les scénarios RCP (Representative Concentration Pathway). Le risque d'incendies de forêts sera de plus en plus prégnant dans les années à venir. Des tensions sur la ressource eau sont à craindre, notamment en lien avec la nappe de Beauce. Des dépérissements en forêt s'observent déjà, avec des zones s'éclaircissant naturellement. Le territoire du PNR du Gâtinais français est pionnier dans le développement de l'agro-foresterie en Ile-de-France, un atout pour répondre aux enjeux de l'agriculture dans le contexte de réchauffement.
 - Le PNR du Gâtinais français s'avère **peu exposé aux risques naturels et technologiques**. Si des débordements de cours d'eau peuvent survenir, c'est bien le **risque d'inondation par ruissellement qui est le plus prégnant sur le périmètre** : 81 communes ont été concernées par les arrêtés inondations entre 1982 et 2020, soit 95% des communes du périmètre d'étude et 70% des arrêtés de catastrophes naturelles. Le territoire est également exposé, dans une moindre mesure, au phénomène de **retrait-gonflement des argiles** (57,3% du territoire concerné contre 83,4% à l'échelle de l'Île-de-France).
 - Le Gâtinais français apparait comme un territoire relativement préservé des nuisances et des pollutions à l'échelle de l'Île-de-France. Toutefois, des problèmes ponctuels de qualité de l'eau révèlent des tensions sur la ressource, liées à l'activité agricole.

P oints forts

- Le périmètre d'étude représente **10% des capacités de puits terrestres essentiellement forestier** d'Île-de-France.
- La **proportion d'espaces forestiers de proximité immédiate, de lieu de récréation et de fraîcheur** sont un atout pour faire face à des extrêmes climatiques.
- Le développement de l'agro-foresterie sur une centaine d'hectares.
- La **dynamique Plan climat-air-énergie territoriaux** enclenchée à l'échelle des intercommunalités du périmètre d'étude.
- Le portage par le Parc d'un **service d'accompagnement à la rénovation énergétique** (SARE).
- La présence d'une **ingénierie technique avec la présence de deux Agences locales de l'énergie et du climat** (Alec Ouest Essonne et SEME).
- Le périmètre d'étude est **peu impacté des pollutions et nuisances**.
- Le risque lié aux infrastructures industrielles est faible sur le périmètre d'étude et reste bien encadré.

P rocessus de fragilisation

- Les conséquences sanitaires liées à l'**augmentation du nombre de vagues de chaleur**.
- Le **risque de retrait-gonflement des argiles**.
- L'**évolution inquiétante de la sécheresse d'humidité des sols** et l'**augmentation des autres types de sécheresse à moyen et long terme**.
- La **baisse des débits des cours d'eau** du fait de l'aggravation des périodes d'étiage et susceptibles **d'augmenter les concentrations en nitrates**.
- L'**augmentation des conflits liés à l'usage de l'eau**.
- L'**amplification du risque d'incendies** et de feux de forêts.
- L'exposition du territoire au risque de **ruissellement**.
- L'exposition à des **problèmes de qualité d'eau potable de consommation**, ponctuellement des problèmes de bruits des transports et de qualité de l'air.
- L'**exposition du périmètre d'étude à l'ozone** avec une tendance à la hausse.
- La dégradation des espaces naturels liées à la pratique des loisirs motorisés.
- Les dégradations liées au risque ruissellement.

D éfis

- La **décarbonation dans les secteurs de la mobilité et du bâti notamment résidentiel, et la préservation des capacités de séquestration nette de la forêt**.
- Le **maintien des puits terrestres** (forêt et prairies permanentes).
- Le **développement d'actions de réponse au changement climatique** (accès aux soins, aux lieux de baignades, etc.).
- L'**accès à de nouveaux financements et dispositifs avec la mise en œuvre du Plan de protection, de résistance et d'adaptation** de la région face au changement climatique adopté en 2022.
- L'**adaptation des acteurs et des aménagements au risque ruissellement**.
- L'**adaptation des espaces forestiers au risque incendie** (accès aux secours, maîtrise de la cabanisation, limitation de l'urbanisation en zone à risque, etc.).
- Le conseil dans la **réhabilitation du patrimoine bâti face au retrait-gonflement des sols argileux** et l'adaptation des constructions nouvelles.

P opulation et activités



Dynamiques démographiques, habitat, enjeux de précarité énergétique, activités et emplois, équipements services et commerces, numérique, tourisme, éducation au territoire.

Principaux éléments de caractérisation

- Le PNR du Gâtinais français se singularise par une croissance démographique très faible par rapport au rural francilien ou aux autres PNR de la région. La **croissance démographique** est de +0,09% entre 2011 et 2019, avec un total de **88 000 habitants en 2019**. L'intégration des **secteurs d'extension ajouterait 35 500 habitants supplémentaires**, soit une augmentation de 40%. Le vieillissement de la population s'accroît et la vocation familiale du territoire a tendance à se réduire.
- La taille des logements s'avère de moins en moins en adéquation avec la taille des ménages. Le périmètre actuel totalise près de **42 000 logements dont 87% de résidences principales**, avec une prédominance de l'habitat individuel (80,7% des logements en 2018). Le **rythme de construction de logements sur le territoire du PNR est de 5 500 logements ordinaires entre 2011 et 2021** soit 12,8 logements autorisés pour 1000 logements existants. Ce taux est légèrement supérieur au niveau francilien mais inférieur à celui des communes rurales.
- Le PNR présente un profil économique typique d'un territoire rural : une vocation résidentielle présentant un déséquilibre entre les emplois offerts et les actifs qui y résident, une trajectoire en termes d'emplois peu dynamique et des activités relevant de l'économie présentielle prédominantes, avec toutefois une activité industrielle historique encore présente. Les **28 000 emplois du périmètre d'étude sont occupés à 57% par des habitants du territoire** et les **trois quarts des actifs travaillent à l'extérieur** du territoire. Dans le périmètre actuel, **80% des emplois salariés se répartissent dans cinq secteurs d'activités principaux** : le commerce de détail (17%), l'action sociale (16%), le bâtiment (15%), le service aux entreprises (13%) et l'industrie (11%). Les **35 sites d'activités du périmètre actuel occupent 295 ha** pour une taille moyenne de 12 ha. **L'intégration des secteurs d'extension doublera presque la surface en sites d'activité économique** avec 247 ha pour une taille moyenne par zone de 27 ha.
- Le taux d'équipements du PNR est conforme à celui des territoires ruraux franciliens : les habitats sont contraints de recourir à des équipements structurants extérieurs (lycées, enseignement supérieur, hôpitaux). Toutefois, plusieurs sites de rayonnement important, notamment culturels, sont présents. Le territoire se structure **autour de trois pôles principaux** (Milly-la-Forêt, La Ferté-Alais et Saint-Fargeau-Ponthierry), et de **quelques petites polarités commerçantes**, telles que La Chapelle-la-Reine ou Chamarande. Les **polarités des secteurs d'extension** se situent majoritairement à Itteville, Ballancourt-sur-Essonne et Saint-Pierre-lès-Nemours. **L'accessibilité à l'offre de soins est semblable aux autres communes rurales d'Île-de-France** et l'offre en professionnels de santé suit les évolutions du rural francilien, marquées par une baisse des médecins généralistes.
- Adossé à la forêt de Fontainebleau qui attire chaque année **plus de 15 millions de visiteurs**, le territoire accueille davantage d'excursionnistes que de touristes du fait de sa proximité avec Paris, mais également de l'augmentation des fréquentations des publics de proximité. Le PNR fait face à des pics de fréquentations qui impactent directement les espaces naturels et les mobilités au sein du territoire (notamment à proximité des parkings d'accès à la forêt). Le territoire dispose de 21 équipements ouverts au public, musées, lieux d'exposition, ainsi que sites et monuments. Outre la forêt, les pôles d'attractivité touristiques principaux sont Barbizon, Milly-la-Forêt, la base de loisirs de Buthiers.



Usine Gâtichanvre à Prunay-sur-Essonne



Pressoir mobile près de la maison du Parc à Milly-la-Forêt

P oints forts

- Les prix de l'accession à la propriété demeurent moins élevés que sur d'autres territoires franciliens.
- **Territoire encore accessible pour des ménages aux budgets intermédiaires** ; potentiel d'accueil et de revitalisation du territoire pour des actifs télétravaillant partiellement ou complètement.
- Les communes du périmètre d'étude bénéficient d'une **bonne couverture de dispositifs d'aides à la rénovation énergétique** notamment grâce à **l'accompagnement via l'Espace France Rénov' du Parc** et la mise en œuvre de dispositifs financiers (Programmes d'intérêt général, Prime éco-logis 91, etc.).
- Le **nombre d'emplois est resté stable** dans le périmètre actuel du PNR entre 2011 et 2021 avec +152 emplois entre 2011 et 2021.
- Les **activités présentiellees représentent un poids significatif** (commerce de détail, restauration, construction, santé et action sociale).
- Les activités industrielles se maintiennent (agroalimentaire comme 1^{er} secteur), liées à la présence de grands établissements.
- Les dispositifs « petites villes de demain » permettent de redynamiser certains centres-villes (Milly-la-Forêt, Ballancourt-sur-Essonne, La-Ferté-Alais).
- Le **taux de chômage est faible dans le périmètre actuel et dans le périmètre d'étude** avec respectivement 8,1% et 8,2% alors qu'il est supérieur à 10% dans les communes rurales franciliennes et à 12% en Île-de-France.
- Le périmètre d'étude possède **plusieurs polarités structurantes** telles que Milly-la-Forêt, La Ferté-Alais ou Saint-Pierre-lès-Nemours et une polarité commerciale à Villiers-en-Bière.
- Le périmètre d'étude dispose d'un bon niveau d'équipements culturels (musées et lieux d'exposition), d'une offre en équipements sportifs bien répartie et de nombreux marchés de proximité.
- La situation d'accès aux soins d'infirmiers libéraux est plus favorable que dans les autres communes rurales franciliennes.
- La répartition du réseau radioélectrique est géographiquement homogène sur le territoire et le réseau fibre est bien développé.
- **L'identité du territoire est forte** notamment à travers la **renommée des tourisms patrimonial et sportif** (impressionnistes, escalade, etc.) et la proximité de sites de rayonnement nationaux et internationaux (Fontainebleau, Paris, etc.).
- **L'offre touristique du périmètre d'étude est diversifiée** avec la présence d'un maillage dense de sentiers de randonnées, l'accès au Loing et à l'Eurovélo, la base de loisirs de Buthiers, etc.
- La **mise en œuvre du tourisme durable et de l'éducation au territoire est impulsée par le Parc** et favorisée par les collaborations partenariales dynamiques et la promotion de la marque « Valeur Parc ».

Processus de fragilisation

- La **réduction notable de l'excédent migratoire** accompagné d'un **vieillessement de la population** (augmentation de 4,1 points de la part des plus de 60 ans depuis 2011 dans le périmètre actuel).
- La **part importante des ménages les plus vulnérables** (37% de personnes seules et de familles monoparentales dans le périmètre actuel).
- **L'exposition des habitants à des difficultés financières croissantes** liées à l'augmentation du prix de l'énergie dans des logements majoritairement individuels et à la nécessité de se déplacer avec des véhicules motorisés.
- Le parc de logement à **forte dominante pavillonnaire**, aux **faibles performances** (51% des logements classés E, F ou G) et aux grandes surfaces sous-occupées générant des **dépenses énergétiques importantes**.
- Les interdictions à la location des logements E, F et G représentant un risque pour la diversification du parc de logements et une réduction du parc locatif.
- Un **taux élevé de précarité énergétique qui pourrait s'amplifier** pour une vingtaine de communes.
- Un déséquilibre emplois/actifs, le taux d'emploi étant inférieur à la moyenne des PNR franciliens (0,44).
- La **perte d'emplois dans les secteurs d'extension** avec une diminution de 14% de leurs effectifs, plus importante dans le secteur de l'industrie.
- La difficulté de trouver des professionnels du bâtiment formés aux nouvelles techniques de construction.
- Le **report souvent nécessaire vers les polarités extérieures** (Melun, Nemours, Fontainebleau, Étampes) pour recourir aux équipements structurants (lycées, enseignements supérieurs, hôpitaux, etc.).
- L'inégalité d'accès aux équipements et aux services de proximité, notamment pour l'ouest et l'est plus rural, une accessibilité piétonne faible sur le territoire et la dévitalisation des communes secondaires.
- L'offre d'enfance et de jeunesse assez pauvre
- Les **temps d'accès aux soins supérieurs** à d'autres territoires ruraux franciliens et des **difficultés d'accès aux soins** (temps médians plus importants pour l'accès aux psychiatres, maternités et services d'urgences).
- L'hétérogénéité du réseau mobile, notamment sur les communes les plus rurales et un développement de la 5G plus lent pouvant freiner la compétitivité numérique.
- **L'accessibilité faible en transports en commun** du territoire aux pôles touristiques et la discontinuité des itinéraires cyclables.
- Les **flux touristiques importants et très localisés** sur les pôles touristiques principaux (massif de Fontainebleau, Barbizon, etc.) pouvant affecter les espaces naturels.

Défis

- **L'adaptation du territoire face aux conséquences de la faible croissance démographique.**
- La vigilance face aux risques de fragilisation des ménages vulnérables.
- La **prise en compte du vieillissement de la population**, notamment la prise en charge des personnes âgées dépendantes (adaptation des logements, prise en charge sociale et sanitaire).
- Le **maintien d'un profil familial et diversifié** et l'accueil de télétravailleurs sur le territoire tout en **maitrisant la croissance démographique** pour ne pas artificialiser les espaces.
- L'accélération de la **diversification du parc de logement**.
- L'**accélération de la rénovation énergétique du parc de logement énergivore** dans le **respect des contraintes patrimoniales**.
- Le **développement d'une stratégie territoriale pour améliorer l'accès aux équipements** (équipements mobiles, antennes locales, maisons de santé, etc.).
- Le **développement des polarités intermédiaires**.
- La **limitation des impacts environnementaux du numérique** sur le territoire et la **décarbonation des usages**.
- Le **développement du slow tourisme**, de l'offre « nature » et de la desserte des itinéraires en transports.
- La **gestion des flux touristiques et des fréquentations** sur le territoire, appliquée également aux secteurs d'extension.
- Le **développement des actions de sensibilisation et de formation auprès du public adulte** (notamment les élus, enseignants, partenaires) et la **valorisation des actions menées par le Parc** sur le périmètre actuel et sur les secteurs d'extension.

Aménagement et urbanisme



Armature urbaine, mobilités, planification et projets d'aménagements, densité, formes urbaines et modes de production des logements, consommations et pressions foncières.

P rincipaux éléments de caractérisation

- Le territoire du Gâtinais français s'articule autour de **9 bassins de vie dont 2 totalement inclus au périmètre actuel** (Ballancourt-sur-Essonne et Milly-la-Forêt). Il bénéficie d'un maillage complet de groupements à fiscalité propre, communautés de communes ou d'agglomérations, et compte de multiples syndicats intercommunaux. Le périmètre d'étude est concerné par **8 groupements à fiscalité propre dont seule la Communauté de communes des Deux Vallées est intégrée en totalité** au périmètre actuel. Le territoire n'est cependant qu'à moitié couvert par les Schémas de cohérence territoriale, et la couverture par des Plans locaux d'urbanisme n'est pas tout à fait complète. Sur le périmètre d'étude, **37 communes ont un PLU approuvé, 7 en ont un en cours de révision, 2 communes ont une carte communale et 5 communes ne possèdent aucun document d'urbanisme en vigueur**.
- Le PNR du Gâtinais français reste très dépendant de l'usage de la voiture particulière, avec un taux de motorisation des ménages qui tend même à augmenter, contrairement aux tendances observées à l'échelle de nombreux secteurs régionaux. Compte tenu du caractère rural du territoire, la **desserte ferroviaire demeure relativement limitée** avec un desserte par les lignes C et D du RER et par la ligne R de train. Le réseau de bus irrigue plutôt correctement le territoire mais avec des fréquences faibles. Le réseau cyclable reste très discontinu, limité à la frange nord pour l'essentiel. Le covoiturage (dispositif RézoPouce notamment) et le transport à la demande se développent timidement, malgré un maillage correct.
- Le périmètre d'étude est marqué par la présence, au sein des espaces urbains, d'une **part importante de parcs et jardins** par rapport à la part dévolue à l'habitat. Il présente, par les tissus urbains constituant l'habitat, un **caractère périurbain assez prononcé** par rapport aux PNR franciliens, prenant le pas sur le caractère rural (76% pour le périmètre actuel, 77% pour le périmètre d'étude et 67% pour les PNR). Si les densités bâties du périmètre actuel et du périmètre d'étude sont similaires, elles restent toutefois moindres que celles des PNR et du rural franciliens. La production de logements au sein du territoire est dominée par la **densification** par rapport à l'extension.
- La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers apparaît globalement maîtrisée sur le territoire du PNR actuel, à l'exception de certaines communes de la frange nord. La **consommation nette sur le PNR a été de 156 hectares entre 2012 et 2021**, avec 160 ha de disparition et 4 ha de renaturation, soit une consommation moyenne de 17 ha/an ou 0,25 ha/commune/an (en excluant du périmètre la commune de Boissise-le-Roi, qui a rejoint le PNR en 2021). Le rythme apparaît supérieur à celui observé pour les PNR d'Ile-de-France, attestant d'une certaine pression sur les espaces naturels, agricoles et forestiers. Au niveau des secteurs d'extension, le rythme de consommation d'espace est très faible ou proche de celui du PNR actuel, hormis sur le secteur plus urbain Confluence Essonne-Juine. La consommation concerne principalement des espaces agricoles (69 ha pour les terres labourées), mais aussi dans une moindre mesure des espaces forestiers (22 ha).



Urbanisation à Prunay-sur-Essonne



Cabanisation en Plaine de Bière

Points forts

- Les EPCI du périmètre d'étude sont dotés **d'au moins cinq compétences** permettant aux communes de mutualiser leurs moyens.
- La commune de Noisy-sur-École (secteur Forêt des Trois Pignons) adhère à **6 groupements du PNR**.
- La desserte ferroviaire irrigue le territoire et relie le PNR au pôle départemental d'Évry et au cœur de l'agglomération.
- Le développement des services de transports à la demande pallie en partie les faiblesses de l'offre de bus, notamment aux heures et creuses.
- La mise en place du Rezo Pouce, dispositif d'autostop organisé, soutenu par le Parc.
- Le Schéma directeur de la région Île-de-France préserve le territoire du PNR en tant que « **territoire d'intérêt métropolitain** ».
- Le Parc **soutient des projets de haute qualité et écoresponsables** (rénovation de remises agricoles, de fermes, réhabilitation de presbytère, etc.) dont certains ont obtenu une **labellisation**.
- La production de logement au sein du périmètre actuel est globalement **dominée par la densification plutôt que par l'extension**.
- L'intégration des secteurs d'extension pourraient renforcer l'identité rurale du PNR grâce à la présence de tissus urbains mixtes et d'habitat villageois semblables à ceux présents dans le périmètre actuel.
- L'envisagement d'une densification urbaine dans les secteurs d'extension ne compromettrait pas la physionomie et le fonctionnement urbain du périmètre actuel.
- Une **consommation d'espace maîtrisée** sur le périmètre actuel et en baisse sur la quasi-totalité des secteurs d'extension.
- Une **bonne couverture des conventions Safer** au regard des zones de pression au nord du territoire.

Processus de fragilisation

- La **forte dépendance à la voiture et l'augmentation de son usage** (74% des déplacements en nombre et 84% de distances parcourues quotidiennement par les habitants).
- La **catégorisation Crit'Air plus haute sur le périmètre d'étude que la moyenne francilienne** avec des véhicules Crit'Air 1 représentant seulement 26% du parc automobile contre 30% en Île-de-France, attestant d'une diésélisation forte du parc automobile
- L'inexistence d'un réseau cyclable.
- L'inégalité d'accessibilité aux transports en commun et aux transports à la demande sur le territoire, notamment dans les secteurs ruraux sud.
- Le **risque d'isolement d'habitants non motorisés**, en lien avec le vieillissement de la population.
- La perte d'activité potentielle liée à la non-adaptation du territoire aux mobilités futures (plus économiques, moins émettrices, niveau sonore moins élevé).
- La couverture faible du territoire par des Schémas de cohérence territoriale (33 communes du périmètre d'étude).
- **L'ancienneté des documents d'urbanisme locaux de certaines communes** : 10 communes disposent d'un PLU datant d'avant 2013 sans aucune procédure de révision et 5 communes disposent d'un PLU datant de 2013 en cours de révision.
- Le **manque de services opérationnels** pour accompagner les projets d'aménagement, souvent portés par des sociétés d'économie mixte (SEM) et de sociétés publiques locales (SPL).
- Les opérations d'aménagement des secteurs d'activités économiques et les projets d'extensions urbaines, pouvant nuire à la qualité paysagère du PNR.
- Le **caractère plutôt périurbain** des secteurs Rive gauche du Loing et Confluence Essonne-Juine pouvant affaiblir l'identité rurale du PNR (forte présence d'habitat individuel hétérogène).
- Les **densités bâties et résidentielles plus fortes** au sein des secteurs Rive gauche du Loing et Confluence Essonne-Juine dont l'intensification pourrait compromettre la physiologie urbaine du PNR.
- Les **processus de renouvellement et de recyclage moins privilégiés économiquement** que les processus de densification (coût moindre de la construction neuve) et surtout d'extension urbaine (coût moindre du foncier et de la construction neuve).
- Une **légère reprise de la consommation d'espace** sur le périmètre actuel depuis 2017 ; un rythme de consommation plus important en vallée de Seine et vallée du Loing, nord et centre du territoire.
- Une forêt qui n'est pas totalement à l'abri des déboisements.
- Des phénomènes d'installations illégales en Plaine de Bière/vallée de Seine.

Défis

- L'**homogénéisation des politiques du Parc et des partenariats** avec un nombre de partenaires territoriaux important.
- Le **développement de l'autostop et du covoiturage**, de la communication autour des transports à la demande et d'une politique globale en faveur des modes actifs en s'appuyant notamment sur un traitement homogène des espaces publics à l'échelle du PNR.
- L'intégration des enjeux « Zéro artificialisation nette, Zéro émission nette, circularité, polycentrisme, résilience, etc. » du SDRIF-E en cours d'élaboration afin de servir les objectifs de la future Charte.
- La veille de la compatibilité entre les divers documents de planification et la Charte du Parc (élaboration et suivi des élus).
- Un **renforcement de la politique foncière** à l'échelle du PNR ou des intercommunalités ; la réalisation d'une veille et l'identification de foncier et des locaux adaptés et disponibles pour les activités économiques, notamment agricoles et artisanales.

C onfluence Essonne-Juine

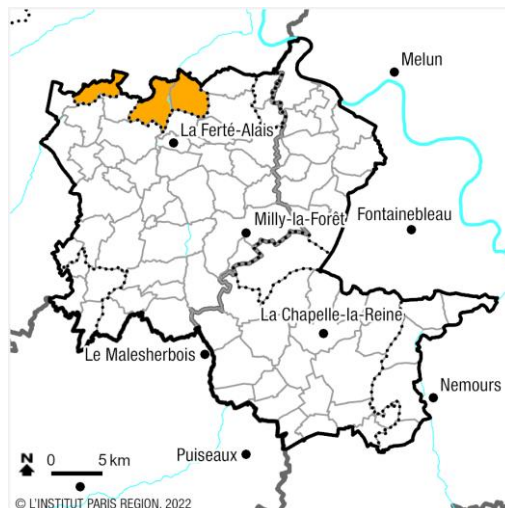
Ballancourt-sur-Essonne, Itteville, Lardy

Le secteur Confluence Essonne-Juine correspond globalement aux unités paysagères des **vallées de l'Essonne et de la Juine**, confluant sur la commune d'Itteville. Il empiète également sur la **Plaine de Chevannes**, ainsi que sur les **rebords de plusieurs plateaux** (Gâtinais beauceron, plateau d'Étréchy, plateau de Mondeville). Les **espaces à dominante naturelle occupent 41%** de la surface du secteur et sont composés à plus de 60% de forêts de feuillus (Ecomos). Certaines **zones marécageuses de fond de vallées, représentent des milieux rares** à l'échelle francilienne. Le secteur se démarque par une **richesse des végétations remarquables dans les vallées**. Un seul arrêté de protection de biotope se situe sur la commune d'Itteville. Il est complété par des protections foncières et des Znieff de type 1 et 2, ponctuant le reste du secteur. **L'intérêt écologique du secteur est fort, voire très fort** mais la **pression urbaine** sur les espaces naturels l'est également. Le **patrimoine bâti est riche de monuments historiques**, notamment la commune de Lardy qui en possède six. Les formes urbaines sont dominées par des gros bourgs et villages groupés en ordre serré aux éléments patrimoniaux intéressants : fermes de bourgs, grandes villas, pavillons anciens de qualité, présence de meulière, etc.

Dans ce secteur de confluence entre deux rivières, la densité de cours d'eau est supérieure au périmètre actuel et d'étude. Les **consommations d'énergie sont principalement liées aux secteurs résidentiel (37%) et tertiaire (24%)**. 8 exploitations agricoles ont leur siège situé dans le secteur, cumulant 1 384 ha de Surface agricole utile (SAU) : elles sont orientées majoritairement vers les **céréales et/ou les oléoprotéagineux (75%)** ainsi que légumes et champignons (13%) et ovins ou caprins (13%). Une **carrière exploite des sables** sur la commune de Ballancourt-sur-Essonne, son autorisation allant jusqu'en 2026.

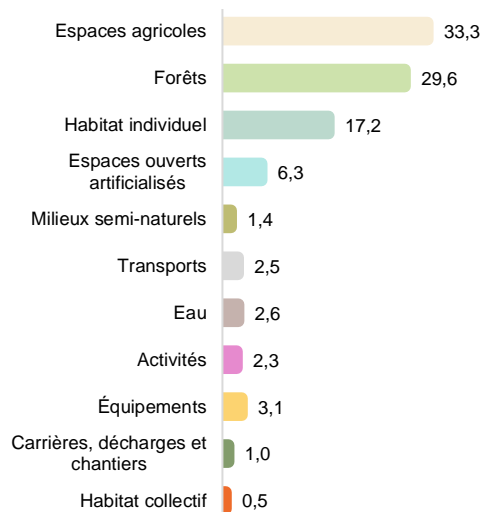
Avec **19 598 habitants**, la densité de population moyenne est de 630 hab./km², nettement supérieure aux autres secteurs et au périmètre actuel du PNR. En termes d'emplois, ils étaient au nombre de 4 835, selon le recensement de population 2018, avec un **taux de chômage de 7,9 %**, inférieur à la moyenne du PNR et à la majorité de celles des autres secteurs d'extension. Les **principales polarités du secteur se structurent autour d'Itteville et Ballancourt-sur-Essonne** qui possèdent une offre d'équipements plutôt diversifiée. La consommation d'espaces agricoles, boisés et naturels entre 2012 et 2021 s'élève à **0,82 ha/an/commune ce qui est au-dessus de la moyenne du PNR et des secteurs d'extension**.

Le secteur se partage entre les **bassins de vie de Ballancourt-sur-Essonne d'Étréchy**. Lardy fait partie de la **Communauté de communes Entre Juine et Renarde** tandis que les deux autres communes du secteur appartiennent à la **Communauté de communes du Val d'Essonne**. Elles sont donc soumises à l'article 55 de la loi SRU.



© L'INSTITUT PARIS REGION, 2022

Occupation du sol (MOS 2021 – en %)



De gauche à droite : Église de Lardy, Centre Renault de Lardy, Pont Cornuel

	POINTS FORTS	PROCESSUS DE FRAGILISATION
<p>SECTEUR CONFLUENCE ESSONNE- JUINE</p> <p>Population (INSEE, 2019) : 19 598</p> <p>Taux de croissance annuel moyen (INSEE, 2019) : 0,05</p> <p>Nombre d'emplois (RP, 2018) : 4 835</p>	<p>Un secteur qui permet de clarifier la position de la vallée de la Juine comme limite naturelle du PNR.</p> <p>Densité de sites géologiques plus conséquente que les autres secteurs d'extension (0,19 sites/km²).</p> <p>Surface en milieux naturels importante (41%) et diversité de milieux intéressante dont des « zones marécageuses avec saules », peu représentées à l'échelle de l'Île-de-France (Ecomos 2017).</p> <p>Intérêt écologique fort (63%) à très fort (2%).</p> <p>Secteur bien couvert par un site classé et densité de monuments historiques de typologie variée plus importante que dans d'autres secteurs.</p> <p>Présence de grès et de meulière sur l'habitat ancien.</p> <p>Patrimoine archéologique plutôt riche, en continuité avec les caractéristiques du PNR.</p> <p>Bon état écologique de la Juine et de l'Essonne en 2019.</p> <p>Potentiel plus important d'installations solaires sur parkings du fait de la présence de zones d'activités.</p> <p>Augmentation du nombre d'exploitations agricoles entre 2010 et 2020 de 60% et de la SAU totale (54%) selon le RA.</p> <p>Offre d'équipements plutôt diversifiée et accessible, notamment en offre culturelle.</p> <p>Zone plus active sur le plan économique avec 4 835 emplois</p> <p>Secteur bien couvert par la fibre.</p> <p>Offre plutôt intéressante en sentiers pédestres.</p> <p>Communes bien desservies par la ligne RER et proposant des alternatives telles que le covoiturage (seulement deux en secteurs d'extensions : Lardy et Itteville).</p> <p>Plus forte optimisation des tissus d'habitats en volume avec une optimisation de l'espace globalement plus importante.</p>	<p>Urbanisation récente sous forme de lotissements peu denses et discontinus et transformation du bâti ancien.</p> <p>Secteur moins homogène du fait du contraste entre patrimoine bâti d'intérêt et constructions récentes.</p> <p>Pression foncière plus importante que dans les autres secteurs.</p> <p>Situation de qualité écologique des cours d'eau affluents de la Juine (hors périmètre d'étude) plus préoccupante.</p> <p>Évolution de la SAU positive et en augmentation drastique (+54% en 2020) des exploitations ayant leur siège dans le secteur (Recensement agricole), mais diminution de la surface agricole du secteur de 2% liée à la diminution des terres labourées (MOS).</p> <p>Diminution faible de la surface forestière, à surveiller (-1,49% soit -14,8 ha).</p> <p>Impact importante de la circulation routière (bruit et pollution de l'air).</p> <p>Dynamique de construction de logements plus marquée avec 19,3 logements autorisés pour 1000 existants entre 2011 et 2015 soit 69% de la construction autorisée des secteurs d'extension.</p> <p>Parc de Sites d'activité économique plus important que dans les autres secteurs d'extension.</p> <p>Peu d'offre et d'équipements touristiques (deux gîtes).</p> <p>Profil de production de logements plus éloigné de celui du PNR avec aucun logement produit par recyclage entre 2011 et 2019.</p> <p>Caractère périurbain fort pouvant affaiblir l'identité rurale du périmètre actuel.</p> <p>Consommation d'espaces agricoles, boisés et naturels supérieure à la moyenne du périmètre actuel (0,82 ha/an/commune contre 0,25 pour le PNR).</p>

<p>BALLANCOURT-SUR-ESSONNE</p> <p>Population : 7 600</p> <p>Nombre d'emplois : 1 103</p> <p>Communauté de communes du Val d'Essonne</p>	<p>Patrimoine de qualité avec des atouts patrimoniaux (château et parc du Saussay, sites archéologiques).</p> <p>Petite polarité aux équipements variés.</p> <p>Présence d'une « Ruche qui dit oui » approvisionnée par 78 agriculteurs ou artisans.</p> <p>Taux de logements sociaux élevé à l'échelle du périmètre d'étude (18,6%).</p> <p>Commune identifiée à « fort potentiel de préservation et valorisation des continuités vertes » au SDRIF.</p>	<p>Peu de zones urbaines couvertes par des abords de monuments historiques (3%) du fait du caractère excentré des monuments par rapport à la zone urbanisée.</p> <p>Présence d'une zone de stockage de déchets inertes d'une capacité de 380 000 tonnes (déchets du Grand Paris).</p> <p>Commune concernée par les arrêtés de catastrophes naturelles relatifs à la sécheresse des sols pour le risque « retrait et gonflement des argiles » (6 arrêtés).</p> <p>Présence d'anciennes cavités souterraines (marnières) considérée comme zone à risque « mouvement de terrain ».</p> <p>Bois de La Coudraye potentiellement exposé aux nuisances liées aux loisirs motorisés.</p> <p>Nombreuses extensions urbaines mal intégrées.</p>
<p>ÏTEVILLE</p> <p>Population : 6 500</p> <p>Nombre d'emplois : 859</p> <p>Communauté de communes du Val d'Essonne</p>	<p>Cœur de village plutôt bien préservé et église Saint-Germain de Paris classée.</p> <p>Petite polarité aux équipements variés, bien dotée en commerces.</p> <p>Chemins ruraux nombreux et préservés malgré l'urbanisation.</p> <p>Un établissement de 100 salariés et plus (hypermarché Intermarché).</p> <p>Commune proposant des alternatives telles que le covoiturage avec un service de transports à la demande développé par l'intercommunalité.</p> <p>Commune identifiée à « fort potentiel de préservation et valorisation des continuités vertes » au SDRIF.</p> <p>PLU en cours de révision (datant de 2006).</p>	<p>Nombreuses extensions pavillonnaires et développement important de sites d'activités.</p> <p>Présence d'un Plan de prévention des risques technologiques (ARIANE GROUP et Isochem).</p> <p>Zone d'activité de la Bâche pouvant s'étendre sur les zones agricoles et naturelles à proximité.</p> <p>Pressions des activités liées à la proximité de la métropole et des zones d'activités économiques d'Orly et de Rungis-Seine-Amont.</p>
<p>LARDY</p> <p>Population : 5 500</p> <p>Nombre d'emplois : 2 873</p> <p>Communauté de communes Entre Juine et Renarde</p>	<p>Démarcation d'une limite naturelle pour le PNR : commune s'étendant presque uniquement dans la vallée</p> <p>6 monuments historiques : Église, Moulin des Scellés, Pont Cornuel, Parc Boussard, Fours à chaux.</p> <p>Cœur ancien de qualité à l'ouest de la commune</p> <p>Présence d'un Projet alimentaire territorial.</p> <p>Nombre d'emplois (2 873) plus élevé que dans les autres communes du périmètre d'étude du fait notamment de la présence du centre Renault.</p> <p>Chemins ruraux nombreux et préservés malgré l'urbanisation.</p> <p>Commune bien dotée en commerces.</p> <p>Ouverture d'un collège public.</p> <p>Commune proposant des alternatives telles que le covoiturage avec un service de transports à la demande développé par l'intercommunalité.</p>	<p>Zones d'activités et pavillonnaires à l'est non intégrées au tissu ancien.</p> <p>Emprise importante du centre Renault (136 ha) avec délocalisation possible.</p> <p>Dynamique de construction plus marquée (19,3 logements autorisés pour 1000 entre 2011 et 2015).</p>

Plaine de Saint-Fargeau

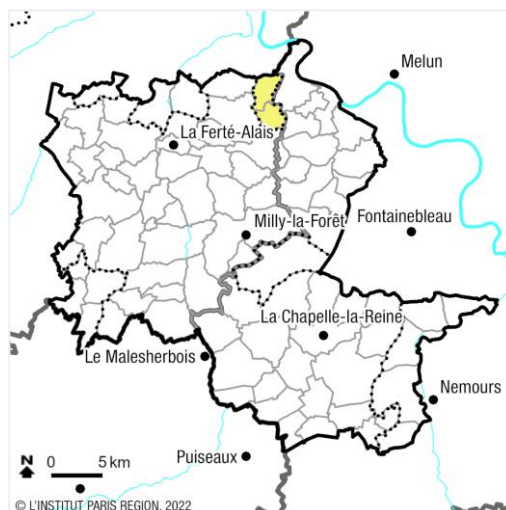
Auvernaux, Nainville-les-Roches

Le secteur Plaine de Saint-Fargeau est principalement situé dans l'unité paysagère de la **Plaine de Chevannes** et se prolonge au sud sur le **Rebord du Plateau de Mondeville**. Les **espaces naturels occupent 32%** de la surface du secteur et sont composés à plus de 85% de forêts de feuillus (Ecomos). Les indicateurs d'intérêt écologique ne le font pas apparaître comme un secteur riche mais il s'inscrit dans la **continuité écologique des mares et mouillères de la Plaine de Bière**. Le secteur est concerné, en frange ouest de la commune de Nainville-les-Roches, par des protections foncières. Aucun élément bâti n'est protégé sur les deux communes du secteur. Les **bâti ruraux sont intéressants** mais, pour certains, **mal préservés**. Les formes urbaines sont dominées par des villages groupés en ordre serré avec des murs en grès et meulière.

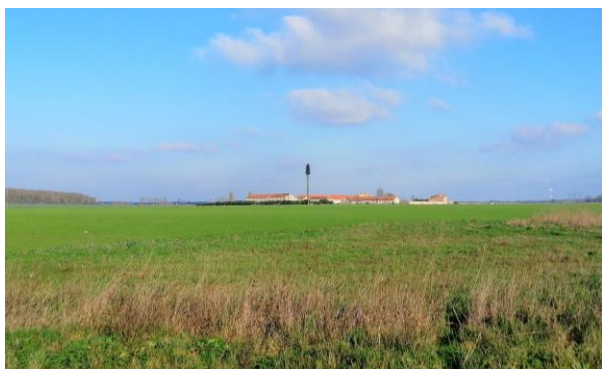
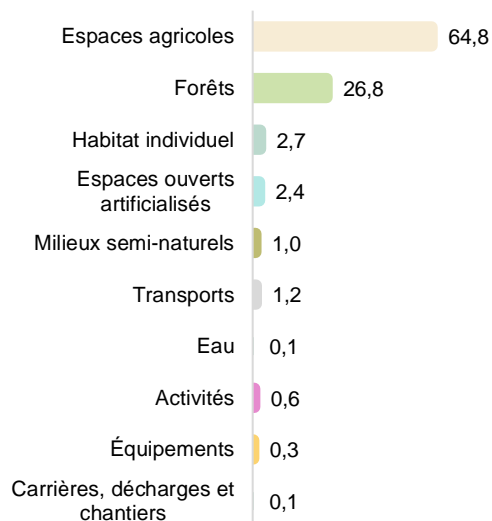
Le linéaire de cours d'eau du secteur est plus important que sur le périmètre actuel et le périmètre d'étude. Les **consommations d'énergie sont principalement liées aux transports routiers (90%)** du fait de la **présence de l'A6** traversant le territoire du nord vers le sud, et au résidentiel (8%). Les 5 exploitations agricoles ayant leurs sièges dans ce secteur, cumulant une Surface agricole utile de 800 ha, sont majoritairement orientées en **céréales et/ou oléoprotéagineux (60%)** ainsi qu'en autres grandes cultures (20%) et fleurs et/ou horticulture diverse (20%).

Avec **827 habitants**, la densité de population moyenne est de 67 hab./km² et inférieure à la majorité des autres secteurs et au périmètre actuel du PNR. En termes d'emplois, ils étaient au nombre de 99 en 2018 (RP) avec un **taux de chômage de 7,6 %**, inférieur à la moyenne du PNR et à celles des autres secteurs d'extension. Ce secteur ne comporte **pas de polarité**, les habitants se reportant vers d'autres communes telles que Saint-Fargeau-Ponthierry ou Melun. La consommation d'espaces agricoles, boisés et naturels s'élève à **0,08 ha/an/commune**, ce qui est **largement inférieur** à la moyenne du PNR et à celle des secteurs d'extension.

Le secteur est concerné par le **bassin de vie de Paris** et appartient en totalité à la **Communauté de communes du Val d'Essonne**.



Occupation du sol (MOS 2021 – en %)



Ferme à Nainville-les-Roches

	POINTS FORTS	PROCESSUS DE FRAGILISATION
<p>SECTEUR PLAINE DE SAINT- FARGEAU</p> <p>Population (INSEE, 2019) : 827</p> <p>Taux de croissance annuel moyen (INSEE, 2019) : 0,32</p> <p>Nombre d'emplois (RP, 2018) : 99</p>	<p>Secteur plutôt protégé de la pression urbaine sur les espaces naturels.</p> <p>Bâti rural conservé dont certaines fermes encore en activité et patrimoine vernaculaire intéressant.</p> <p>Fort potentiel des continuités écologiques du bois des Montils, les bois humides et les mares et mouillères.</p> <p>Augmentation de la SAU des exploitations agricoles de 24,9% selon le Recensement agricole.</p> <p>Marché immobilier valorisé avec un prix moyen de 350 000 € pour une maison.</p> <p>Secteur bien desservi par la fibre</p> <p>Ensemble d'habitat quasi similaire au périmètre actuel : ensembles d'habitats individuels identiques (lotissements et opérations groupées).</p> <p>Densité d'occupation urbaine en dessous de la moyenne du périmètre actuel permettant d'envisager une densification urbaine qui ne compromettrait par la physionomie du PNR.</p> <p>Secteur d'extension pouvant renforcer l'identité rurale du PNR (forte présence de tissus urbains mixtes et d'habitat villageois).</p> <p>Consommation d'espaces agricoles, boisés et naturels plus faible que la moyenne du périmètre actuel et que les autres secteurs d'extension (0,08 ha/an/commune).</p>	<p>Surface en milieux naturels moins élevée avec 32% du territoire (Ecomos).</p> <p>Diversité de milieux plutôt faible par rapport aux autres extensions (9 milieux différents selon Ecomos 2017).</p> <p>Absence d'intérêt écologique fort selon l'approche des points noirs à l'échelle de l'Île-de-France.</p> <p>Secteur sous prospecté pour les inventaires naturalistes du fait de la présence de nombreuses parcelles privées.</p> <p>Pas de protection au niveau des sites patrimoniaux et des monuments protégés.</p> <p>Patrimoine vernaculaire dans un état hétéroclite et patrimoine parfois altéré par des rénovations hasardeuses.</p> <p>Cours d'eau de Moulignon, affluent de l'École, en état écologique médiocre sur les trois années d'état des lieux.</p> <p>Poids de l'autoroute important dans les émissions et le bilan énergétique de l'extension (90% des consommations énergétiques finales liées aux transports routiers en 2018 selon AirParif).</p> <p>Secteur impacté en termes de bruit et de pollution du fait de la présence de l'A6.</p> <p>Taux d'autorisation de construction de logements plus élevé que la moyenne des extensions avec 13,8 logements autorisés pour 1000 existants de 2011 à 2015.</p> <p>Secteur d'extension dépourvu de médecins généralistes.</p> <p>Très peu d'équipements touristiques (une chambre d'hôtes) et peu de sentiers pédestres de randonnée.</p> <p>Processus de densification-mutation éloignés du périmètre actuel avec une absence de logements produits par recyclage et une densification croissante.</p>

<p>AUVERNAUX</p> <p>Population : 324</p> <p>Nombre d'emplois : 41</p> <p>Communauté de communes du Val d'Essonne</p>	<p>Bâti rural plutôt intéressant (présence de fermes de bourgs encore en activités murs en grès et meulières).</p> <p>Zones humides intéressantes avec la présence de mares et mouillères dans la continuité du réseau du périmètre actuel.</p> <p>Chemins ruraux nombreux et préservés.</p>	<p>Bâtis ruraux plutôt mal préservés.</p> <p>Ruisseau d'Auvernaux possédant un état physico-chimique moyen (nitrites) et un état biologique médiocre.</p>
<p>NAINVILLE-LES-ROCHES</p> <p>Population : 503</p> <p>Nombre d'emplois : 58</p> <p>Communauté de communes du Val d'Essonne</p>	<p>Château de Nainville ouvert à la location.</p>	<p>Centre ancien avec maisons rurales et longs murs en grès et meulières d'intérêt moyen.</p>

Forêt des Trois Pignons

Noisy-sur-École

Le secteur Forêt des Trois Pignons se partage entre les unités paysagères **Massif de Fontainebleau** dans sa partie distincte de la Forêt des Trois Pignons, la **vallée de l'École** ainsi que les **Plateaux entre Essonne et École** (également nommé Plateau du Gâtinais sud). Les **milieux naturels occupent 71% de la surface** du secteur et sont principalement composés de forêt de feuillus cohabitant avec une part également importante de forêts de conifères (Ecomos). Certains **milieux présents sur l'extension sont peu représentés à l'échelle de l'Île-de-France** (végétation clairsemée sur platière ou chaos gréseux, pelouses sur sables, pré-bois sur sables, fourrés sur platières ou chaos gréseux), faisant du secteur une **zone d'intérêt écologique importante**. La richesse de végétation est plus importante le long de la vallée de l'École que sur le plateau agricole. Un site Natura 2000 et le statut de forêt de protection protègent la partie est de la commune. Le **patrimoine bâti est protégé par quatre sites classés** dominés par des abris ornés, abri sous roche et polissoir. Les hameaux groupés en formes serrées créent plusieurs **petites centralités au bâti de qualité et plutôt bien préservé** (murs de clôtures, maisons rurales, fermes de bourgs, etc.).

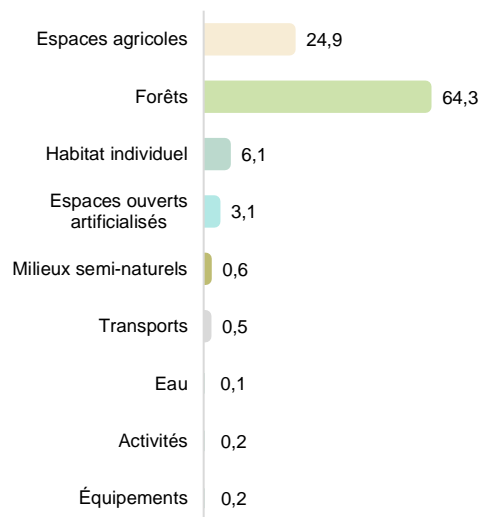
La densité de cours d'eau est semblable à celle du périmètre d'étude avec 0,34 km/km². Les **consommations d'énergie sont principalement liées aux secteurs des transports routiers (61%)**, notamment à cause de la **présence de l'A6** divisant la commune en deux parties, et le résidentiel (36%). 6 exploitations agricoles ayant leurs sièges localisés dans ce secteur et totalisant 294 ha, sont majoritairement orientées en **céréales et/ou oléoprotéagineux (67%)** ainsi qu'en autres grandes cultures (17%).

Avec **1 827 habitants**, la densité de population moyenne est de 61 hab./km² et inférieure aux autres secteurs et au périmètre actuel du PNR. En termes d'emplois, ils étaient au nombre de 285 en 2018 (RP) avec un **taux de chômage de 7,9%, inférieur à la moyenne du PNR** et à celle des autres secteurs d'extension. Les principales polarités du secteur se situent à l'extérieur, vers Milly-la-Forêt ou vers Fontainebleau. La **consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers naturels s'élève à 0,11 ha/an/commune** ce qui en-deçà de la moyenne du PNR et de celle des secteurs d'extension. De nombreuses habitations se sont développées dans les espaces forestiers, impliquant des **pressions sur les espaces naturels** et accentuant le **risque lié aux incendies**, se propageant rapidement dans ce secteur sec.

Le secteur est concerné par le **bassin de vie de Milly-la-Forêt** et appartient à la **Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau**.



Occupation du sol (MOS 2021 - en %)



De gauche à droite : forêt des Trois Pignons, église et construction en forêt à Noisy-sur-École

	POINTS FORTS	PROCESSUS DE FRAGILISATION
<p>SECTEUR FORET DES TROIS PIGNONS NOISY-SUR-ÉCOLE</p> <p>Population (INSEE, 2019) : 1 827</p> <p>Taux de croissance annuel moyen (INSEE, 2019) : -1,25</p> <p>Nombre d'emplois (RP, 2018) : 285</p> <p>Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau</p>	<p>Intérêt paysager important et riche (espaces forestiers avec chaos et blocs de grès, espaces agricoles, vallées, platières gréseuses, landes de bruyères, clairières, mares et mouillères, etc.).</p> <p>Densité de sites géologiques plus conséquente que les autres secteurs (sables du Cul du Chien, la Maison Poteau) apportant une meilleure cohérence au périmètre actuel.</p> <p>Diversité de milieux plus importante que sur tous les autres secteurs d'extension (28 selon Ecomos) et présence de milieux naturels peu représentés : végétation clairsemée sur platière ou chaos gréseux, pelouses sur sables, pré-bois sur sables, fourrés sur platières ou chaos gréseux.</p> <p>Secteur à intérêt écologique fort à très fort (39 et 24%) supérieur à deux fois la moyenne du périmètre actuel et à la pression urbaine trois fois moindre.</p> <p>Secteur identifié au SRCE comme un secteur d'intérêt national en raison de la présence d'une mosaïque de formations acides et calcaires, de pelouses, de landes, de boisements clairsemés ou matures avec des habitats originaux.</p> <p>Patrimoine rural de qualité, bien préservé (mrs de clôtures, grès bien préservé, hameaux et petites centralités) et formant de beaux linéaires, présence de moellons de grès.</p> <p>Patrimoine bâti dans la continuité du périmètre actuel.</p> <p>Labellisé « Village de caractère de Seine-et-Marne ».</p> <p>Église Notre Dame de l'Assomption classée monument historique ainsi que deux abris sous roches ornés, un abri sous roche et enceinte préhistorique et Polissoir du Goulet classés.</p> <p>Forêt des Trois Pignons inscrite et classée en forêt de protection.</p> <p>Secteur à forte valeur patrimoniale concernant les sites rupestres (38 découvertes entre 2012 et 2021, GERSAR).</p> <p>Secteur d'intérêt stratégique pour la filière bois.</p> <p>ONF gestionnaire de plus de 60% des espaces forestiers du secteur.</p> <p>Bilan séquestration/émissions de -71% en 2018 liée à la présence du puits de carbone forestier.</p> <p>Proportion de cadres plus élevée que celle du périmètre actuel et niveau de vie médian supérieur (32 070 €).</p> <p>Secteur d'extension au marché immobilier le plus valorisé (440 000 € en moyenne pour une maison).</p>	<p>Fréquentation importante de la forêt liée à la renommée de certains sites : escalade, peinture, randonnées, etc. l'exposant à des risques importants d'incendies, de dérangement de la faune et de dégradation d'habitats.</p> <p>Coupure paysagère et obstacle écologique de l'A6 à l'est de la commune.</p> <p>Sols majoritairement secs et sableux, souvent acides voire très acides, avec une vulnérabilité forte au changement climatique (sécheresse)</p> <p>Nombreuses extensions et mitage dans la forêt.</p> <p>Risque incendie plus élevé avec des impacts plus importants du fait des constructions en forêt et de la nature des sols majoritairement secs et sableux.</p> <p>Développement d'un bâti non strictement identitaire de pavillons et de maisons de villégiatures en périphérie.</p> <p>Part de la population âgée de 60 ans et plus plus importante que dans les autres secteurs d'extension, l'exposant aux risques du vieillissement démographique.</p> <p>Un nombre de logements sociaux nul et un parc de logement énergivore.</p> <p>Commune dépourvue de médecin généraliste, tendant à diminuer la moyenne du périmètre actuel.</p> <p>Accès exclusivement par voie routière.</p> <p>Processus de construction éloignés du périmètre actuel avec une absence de logements produits par recyclage.</p>

	<p>Réseau de chemins important (sentiers pédestres, GR, etc.), complétant l'offre actuelle du PNR.</p> <p>Offre en hébergement touristique monotypée mais plutôt bonne avec 5 gîtes.</p> <p>Construction en logement quasi-atone et des densités bien moindres.</p> <p>Document d'urbanisme ancien (2004) mais en cours de révision.</p> <p>Consommation d'espaces agricoles, boisés et naturels plus faible que la moyenne du périmètre actuel (0,11 ha/an/commune).</p> <p>Secteur plutôt bien équipé en fibre (82% de couverture).</p>	
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

Rive gauche du Loing

Bourron-Marlotte, Fay-lès-Nemours, Grez-sur-Loing, Montigny-sur-Loing et Saint-Pierre-lès-Nemours.

Ce secteur se compose d'une **partie du Bois de la Commanderie**, prolongement vers le sud du massif de Fontainebleau, empiète sur le **plateau du Gâtinais** et intègre la **vallée du Loing** dans sa quasi-intégralité. Il est caractérisé par une mosaïque paysagère mêlant des **milieux naturels et des forêts de feuillus denses** à une **diversité urbaine importante** et historiquement structurée en bourgs accédant aux berges du Loing. Les **milieux naturels occupent 62%** de la surface du secteur et sont composés à plus de 80% d'espaces boisés (Ecomos). Ils sont d'un **intérêt écologique fort** mais sont **exposés à une pression urbaine** plus élevée que dans d'autres secteurs du fait de la présence de la zone urbaine de Nemours. Le secteur se démarque par une **richesse des végétations remarquables**, dans sa partie centrale notamment. Le secteur est protégé par des arrêtés de protection, des protections foncières, des zones classées Natura 2000 ainsi que le périmètre de forêt de protection du massif de Fontainebleau. Le **patrimoine bâti est riche** de monuments historiques, de bâti ancien (maisons de villégiatures et de vigneron). Les communes sont en grande partie couvertes par un site classé et le **patrimoine est marqué par l'École de Barbizon** dont on retrouve des éléments bâtis tels que des auberges. Les formes urbaines dominantes sont les villages-tas et villages rues en ordre serré.

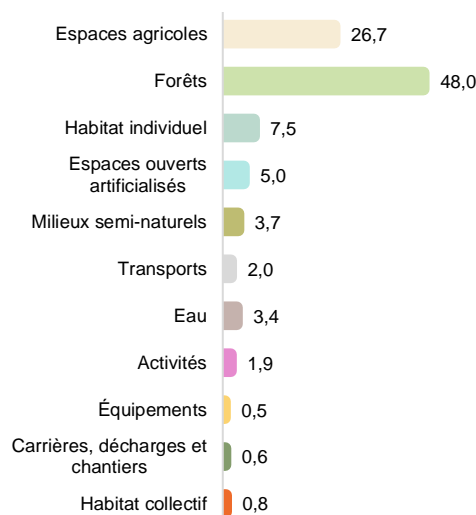
Dans ce secteur parcouru par le Loing, la **densité de masses d'eau de surface est supérieure** à la moyenne du périmètre actuel et d'étude. Le secteur comporte une **exploitation de sables extra-siliceux** Sibelco à Bourron-Marlotte, occupant une surface de 125 hectares. Les **consommations d'énergie sont principalement liées aux secteurs résidentiel**, (39% dont 94% pour les maisons individuelles et 5% pour le collectif), suivi des transports routiers (38%), de l'industrie (22%). Les 16 exploitations agricoles ayant leur siège dans le secteur, pour un total de SAU de 1572 ha sont essentiellement tournées vers les **grandes cultures**, mais aussi l'**élevage** (6%) et la **polyculture – élevage** (6%). Du fait de la présence d'une partie du Bois de la Commanderie, les espaces forestiers représentent 50% de la surface totale (3 170 ha) avec une dominance de feuillus (71% soit 2 240 ha).

Avec **12 725 habitants**, la densité de population moyenne est de 203 hab./km² et est supérieure au périmètre actuel et à la majorité des autres secteurs. **L'essentiel de l'offre en équipements et en commerces est dirigé vers Nemours** malgré la présence de petits pôles. En termes d'emplois, ils étaient au nombre de 3 125 en 2018 (RP) avec un nombre plus élevé à Saint-Pierre-lès-Nemours (1 643), Bourron-Marlotte (626) et Montigny-sur-Loing (535). En ce qui concerne les types d'emplois, le secteur abrite la moitié des emplois du périmètre d'étude en métiers liés à l'exploitation de carrières. La consommation d'espaces agricoles, boisés et naturels s'élève à 0,30 ha/an/commune ce qui est au-dessus de la moyenne du PNR mais équivalente à celle des secteurs d'extension.

Le secteur est concerné par **un seul bassin de vie, celui de Nemours**. Les communes appartiennent respectivement aux **communautés de communes du Pays de Nemours, du Pays de Fontainebleau et de Morêt Seine & Loing**.



Occupation du sol (MOS 2021 – en %)



	POINTS FORTS	PROCESSUS DE FRAGILISATION
<p>SECTEUR RIVE GAUCHE DU LOING</p> <p>Population (INSEE, 2019) : 12 725</p> <p>Taux de croissance annuel moyen (INSEE, 2019) : -0,23</p> <p>Nombre d'emplois (RP, 2018) : 3 126</p>	<p>Secteur permettant de dessiner une limite naturelle encore plus nette, le long du Loing.</p> <p>Continuité paysagère harmonieuse avec le plateau agricole ouvert, les coteaux boisés et les bois denses déjà présents sur le périmètre actuel du PNR.</p> <p>Continuité du site géologique « les sables, grès et calcaire stampiens de la carrière souterraine du Puiset » sur Larchant et Saint-Pierre-lès-Nemours.</p> <p>Intérêt écologique fort à très fort pour 63% de son territoire total selon l'étude sur la restauration des continuités en Île-de-France de 2021.</p> <p>Diversité de milieux importante à l'échelle du périmètre d'étude et continuités écologiques considérées comme importantes à valoriser dans le SDRIF.</p> <p>Secteur bien couvert par un site classé et à la densité patrimoniale élevée (13 monuments historiques dont 5 relevant du patrimoine religieux et 3 des châteaux et demeures).</p> <p>Secteur en continuité patrimoniale avec les influences de l'École de Barbizon, intégration pouvant permettre de positionner encore plus le PNR comme terre d'artistes, surtout à Grez-sur-Loing et Bourron-Marlotte.</p> <p>État écologique du Loing s'étant amélioré pour se stabiliser en bon en 2019.</p> <p>Présence d'une « Ruche qui dit oui » approvisionnée par 78 agriculteurs et artisans.</p> <p>Secteur potentiellement exploitable pour l'installation de solaire sur les toitures des parkings (14 parkings au total).</p> <p>Évolution minime de la surface forestière (-1,55 ha) entre 2008 et 2017.</p> <p>Plus de 30% de parcelles publiques sur la surface forestière totale du secteur pouvant permettre une meilleure cohérence de la gestion forestière sur le PNR.</p> <p>Émissions polluantes industrielles s'avérant plus faibles et stables par rapport à 2005.</p> <p>Secteur bien équipé, plus particulièrement en équipements de type culturel et sportifs (de tous types), qui pourrait permettre de renforcer l'offre du PNR.</p> <p>Accessibilité piétonne aux équipements de typologie variée plutôt bonne.</p> <p>Secteur concerné par la « Zone de reconquête économique » n°13 faisant partie des 23 ZRE identifiées comme fragilisées par la Région et devant bénéficier d'une majoration des aides aux entreprises.</p>	<p>Mauvais état chimique du Loing lié à la présence de benzo(A)pyrène et risques d'altération hydrologique et morphologique respectivement moyens et forts liés aux rejets de stations d'épurations et à la présence de micropolluants (zinc, mercure, et leurs composés).</p> <p>Risques sur les masses d'eau liée à la proximité de grandes cultures intensives.</p> <p>Secteur influencé par la présence de grands axes de circulation (A6 et D607).</p> <p>Dynamique régionale de baisse importante des émissions industrielles non observée sur le secteur.</p> <p>Risque incendie plus élevé avec des impacts plus importants du fait des constructions en lisière forestière.</p> <p>Risque d'impact sur les boisements par les loisirs motorisés (bois de la Commanderie) assez important du fait de leur proximité à l'agglomération de Nemours.</p> <p>Vieillesse de la population plus importante que la moyenne des autres secteurs (31% de 60 ans ou plus soit +5,4 points depuis 2011).</p> <p>Peu d'offre en enseignement supérieur à proximité, nécessité de se diriger vers des pôles plus lointains (l'Université d'Évry étant le plus proche).</p> <p>Consommation d'espaces agricoles, boisés et naturels légèrement plus élevée que dans les autres secteurs d'extension (0,30 ha/an/commune).</p>

	<p>Atouts touristiques importants liés à l'offre, au patrimoine et à l'accès au Loing (Hôtel de luxe du Château de Bourron à Bourron-Marlotte, atout patrimonial du donjon et pont d'architecture médiévale de Grez-sur-Loing).</p> <p>Offre de 4 gîtes et de deux chambres d'hôtes (24 chambres au total) et d'un camping à Grez-sur-Loing.</p> <p>Sentiers de randonnées nombreux (65 km) qui pourraient venir compléter l'offre du périmètre actuel du PNR.</p> <p>Ouverture à la ligne du TER R (gares de Montigny-sur-Loing, Bourron-Marlotte-Grez et Nemours Saint-Pierre).</p> <p>Acquisition récente d'ENS (152 ha).</p>	
--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

<p>BOURRON-MARLOTTE</p> <p>Population : 2 763</p> <p>Nombre d'emplois : 626</p> <p>Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau</p>	<p>Noyau patrimonial (maisons de villégiatures et de vigneron, influence de l'École des peintres de Barbizon).</p> <p>Seule commune bénéficiant d'un SPR.</p> <p>Label « Village de caractère de Seine-et-Marne ».</p> <p>Sites partiellement classés et/ou inscrits : Château de Bourron, Église Sainte-Sévère et un immeuble.</p> <p>Commune concernée par la découverte récente de sites archéologiques (5 depuis 2007).</p> <p>Présence d'une « Ruche qui dit oui » approvisionnée par 83 agriculteurs et artisans.</p> <p>Petit marché hebdomadaire.</p> <p>Accès au TER R.</p> <p>Gisement de sables extra-siliceux.</p> <p>Réalisation d'études approfondies post-exploitation sur les anciennes carrières.</p> <p>Intégration d'une nouvelle partie de la Forêt de Fontainebleau, notamment une partie importante gérée par l'ONF.</p> <p>Château de Bourron-Marlotte labellisé « Accueil vélo »</p> <p>PLUi de la CC du Pays de Nemours en révision.</p>	<p>Nuisances sonores liées à l'exportation de 100 000 tonnes annuelles de sables extra-siliceux par Sibelco par la route et par voie ferrée.</p> <p>Commune concernée par le PPRi de la vallée du Loing.</p>
<p>FAÏ-LES-NEMOURS</p> <p>Population : 495</p> <p>Nombre d'emplois : 46</p> <p>Communauté de communes du Pays de Nemours</p>	<p>Noyau patrimonial : tissu bien préservé, moyennes exploitations et fermes de bourgs dans le village, murs de grès.</p> <p>Monuments inscrits (Église et abri orné sous bloc de grès) et partiellement inscrit (Château).</p>	<p>Quelques éléments anciens du bâti en mauvais état.</p> <p>Progression de l'urbanisation, dans une moindre mesure, dans la vallée sèche.</p>

<p>GREZ-SUR-LOING</p> <p>Population : 1 413</p> <p>Nombre d'emplois : 276</p> <p>Communauté de communes du Pays de Nemours</p>	<p>Noyau patrimonial : « Vieux pont » sur le Loing, cours communes avec puits ouverts, ateliers d'artistes, etc.</p> <p>Fort densité de monuments historiques : Église et vestiges de château (classés), Pont sur le Loing (inscrit) et un immeuble partiellement inscrit.</p> <p>Label « Village de caractère de Seine-et-Marne ».</p> <p>Atouts patrimoniaux intéressants pour le tourisme : architecture médiévale, donjon et pont.</p> <p>Présence d'un camping proposant 133 emplacements.</p>	<p>Commune concernée par le PPRi de la vallée du Loing.</p>
<p>MONTIGNY-SUR-LOING</p> <p>Population : 2 660</p> <p>Nombre d'emplois : 535</p> <p>Communauté de communes Morêt Seine & Loing</p>	<p>Cœur ancien bien préservé avec rues sinueuses et ruelles, maisons de bourgs, et rurales en alignement, cours communes, etc.</p> <p>Nombreux vestiges archéologiques.</p> <p>Label « Village de caractère de Seine-et-Marne ».</p> <p>Commune concernée par la découverte récente de sites archéologiques (5 depuis 2007).</p> <p>Accès au TER R.</p>	<p>Commune concernée par le PPRi de la vallée du Loing.</p>
<p>SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS</p> <p>Population : 5 394</p> <p>Nombre d'emplois : 1 643</p> <p>Communauté de communes du Pays de Nemours</p>	<p>Hameaux intéressants d'un point de vue patrimoine bâti.</p> <p>Commune concernée par la découverte récente de sites archéologiques (10 depuis 2007),</p> <p>Bourg offrant une petite centralité attractive en termes d'équipements et un lycée privé,</p> <p>Accès au TER R.</p>	<p>Cohérence moindre du patrimoine bâti avec présence plus faible de grès.</p> <p>Commune concernée par le PPRi de la vallée du Loing.</p> <p>Commune concernée par une forte présence d'infrastructures et une urbanisation récente se poursuivant (lotissements à proximité du bois de la Commanderie), d'intérêt moindre du fait de sa position de « banlieue de Nemours ».</p>



De gauche à droite : bords du Loing, carrière à Bourron-Marlotte et tour de Ganne à Grez-sur-Loing

Ouest Essonne

Blandy, Bois-Herpin, Mespuits, Roinvilliers

Les communes du secteur Ouest Essonne se situent sur le **plateau du « Gâtinais beauceron »**, espace de transition entre les grandes étendues cultivées du plateau de la Beauce et les paysages du rebord de plateau, plus complexes et diversifiés. Les **milieux naturels occupent 11% de la surface du secteur** et sont principalement composés de forêts de feuillus et de prairies du fait du **caractère agricole dominant du plateau**. L'intérêt écologique du secteur est donc moindre selon les indicateurs mobilisés et la **pression urbaine y est très faible**. Quelques zones à la marge sont concernées par des Znieff de type 2. Les **caractéristiques bâties du secteur se rapprochent plus de celles de la Beauce** avec un **tissu plus lâche et des voies plus grandes**. Le bâti, organisé en villages-rues, est plutôt mal restauré et **parfois pollué par des constructions pavillonnaires récentes**.

Le secteur est dépourvu de cours d'eau mais quelques mares de villages, autrefois « commun de village », marquent les traces du passé. Les **consommations d'énergie sont principalement liées au secteur résidentiel (49%)** et des transports (27%). Selon le recensement agricole, 19 exploitations agricoles ont leur siège dans le secteur, cumulant 3309 ha. Les exploitations sont **exclusivement orientées en grandes cultures**, se partageant entre 84% de céréales et/ou protéagineux et 16% d'autres grandes cultures.

Avec **531 habitants**, la densité de population moyenne est de 18 hab./km² et **nettement inférieure aux autres secteurs** et au périmètre actuel du PNR. En termes d'emplois, ils étaient au nombre de 65 en 2018 (RP) avec un **taux de chômage de 10,7%, supérieur à la moyenne du PNR** et à celle des autres secteurs d'extension. Les principales polarités du secteur se structurent autour du pôle **extérieur au périmètre d'étude d'Étampes**. La consommation d'espaces agricoles, boisés et naturels s'élève à 0,06 ha/an/commune ce qui est largement en-deçà de la moyenne du PNR et de celle des secteurs d'extension.

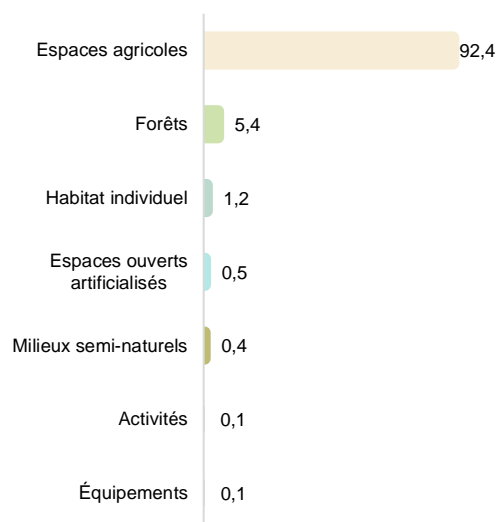
Le secteur est concerné par les **bassins de vie d'Étampes et celui de Malesherbes**. Toutes les communes appartiennent à la **Communauté d'agglomération de l'Étampois Sud Essonne**.



Mare de village à Roinvilliers



Occupation du sol (MOS 2021 – en %)



	POINTS FORTS	PROCESSUS DE FRAGILISATION
<p>SECTEUR OUEST ESSONNE</p> <p>Population (INSEE, 2019) : 531 habitants</p> <p>Taux de croissance annuel moyen (INSEE, 2019) : 1,09</p> <p>Nombre d'emplois (RP, 2018) : 65</p>	<p>Stabilité de la surface en milieux naturels entre 2008 et 2017.</p> <p>Secteur préservé de l'urbanisation.</p> <p>Une église inscrite et une partiellement inscrite.</p> <p>Communes intégrées dans le label « Pays d'Art et d'Histoire » de l'Étamais sud Essonne.</p> <p>Typologie bâtie en continuité avec celles du sud-ouest du PNR (type de bâti et matériaux de construction avec moins de grès et plus de façades enduites).</p> <p>Maintien de la superficie agricole.</p> <p>Communes concernées par un Projet alimentaire territorial.</p> <p>Population ayant progressée de 1,1% par an grâce à des arrivées nettes d'habitants sur les communes.</p> <p>Proportion d'habitants âgés de 60 ans ou plus qui est faible et quasi-stable (20,7%).</p> <p>Bonne couverture en fibre du secteur (96%).</p> <p>Secteur pouvant renforcer l'identité rurale du PNR en termes de construction bâtie.</p> <p>Densités bâties plus faibles.</p> <p>Consommation d'espaces agricoles, boisés et naturels plus faible que la moyenne du périmètre actuel et que les autres secteurs d'extensions (0,06 ha/an/commune).</p>	<p>Des altérations paysagères ayant un impact visuel important du fait de la structure en plateau dégagé.</p> <p>Secteur possédant le moins de surface en milieux naturels (11%), la diversité de milieux la moins importante et un intérêt écologique pauvre.</p> <p>Bâti rural dans un état parfois moyen.</p> <p>Altérations paysagères liées au développement de pavillonnaire contemporain.</p> <p>Diminution du nombre d'exploitations de 5% entre 2010 et 2020.</p> <p>Aucun établissement culturel ni lieu de pratique sportive.</p> <p>Secteur dépourvu de médecins généralistes.</p> <p>Secteur très peu desservi par des transports en commun.</p> <p>Aucune offre d'hébergement ou d'équipement touristique.</p>

<p>BLANDY</p> <p>Population : 117</p> <p>Nombre d'emplois : 15</p> <p>Communauté d'agglomération de l'Étamais Sud Essonne</p>	<p>Bâti rural encore bien lisible.</p> <p>Église inscrite.</p>	<p>Bâti rural mal restauré avec beaucoup de surfaces enduites, contrastant avec le périmètre actuel (sauf communes à proximité).</p> <p>Aucun accès à un équipement de proximité.</p>
<p>BOIS-HERPIN</p> <p>Population : 80</p> <p>Nombre d'emplois : 40</p> <p>Communauté d'agglomération de l'Étamais Sud Essonne</p>		<p>Commune soumise au RNU sans procédure en cours.</p>

<p>MESPUITS</p> <p>Population : 227</p> <p>Nombre d'emplois : 10</p> <p>Communauté d'agglomération de l'Étampois Sud Essonne</p>	<p>Église partiellement inscrite.</p>	<p>Bâti rural dans un état plutôt moyen en comparaison avec les autres communes du secteur avec des restaurations mal réalisées.</p> <p>Rénovations plutôt hasardeuses du bâti.</p> <p>Commune dépourvue d'équipements.</p> <p>Axe routier très passant.</p>
<p>ROINVILLIERS</p> <p>Population : 107</p> <p>Nombre d'emplois : 0</p> <p>Communauté d'agglomération de l'Étampois Sud Essonne</p>	<p>Conservation du petit centre ancien.</p> <p>Développement de production d'énergie solaire sur bâtiments agricoles.</p>	<p>Centre ancien « noyé » dans du pavillonnaire contemporain avec perte de nature patrimoniale.</p> <p>Document local d'urbanisme datant de 2011 sans procédure de renouvellement.</p>

Conclusion

Le diagnostic du territoire du PNR du Gâtinais français montre que la richesse des patrimoines se confirme sur le périmètre actuel, qu'il s'agisse du patrimoine paysager, géologique, archéologique, de la flore et de la faune, ainsi que du patrimoine bâti : le Gâtinais français ressort comme un territoire remarquable au sein de la région Île-de-France. Néanmoins des évolutions insidieuses sont à l'œuvre dans certains secteurs connaissant davantage de pression urbaine : banalisation des paysages, consommation d'espaces accrue s'observant particulièrement au niveau des franges nord et ouest du territoire. Les milieux forestiers, globalement préservés, sont soumis à une surfréquentation qui semble s'accélérer sur les dernières années, notamment suite à la crise sanitaire. La diversité agricole se maintient, même si les filières concernées sont souvent fragiles économiquement et à la pérennité de long terme incertaine. La trajectoire en termes d'emploi est peu dynamique mais montre une certaine stabilité notamment grâce à la prédominance des activités présentesielles. La quasi-stagnation de la population observée entre 2011 et 2019 accentue le phénomène de vieillissement de la population, générant un certain nombre de problématiques : isolement des aînés, précarité énergétique...

Des enjeux seront dans les années de la future Charte plus prégnants. Les effets du changement climatique sont déjà visibles sur le territoire : sécheresse des sols, dépérissements forestiers, baisse de recharge de la Nappe de Beauce, augmentation du risque incendies. Il s'agira d'un défi majeur pour lequel le Parc a et aura un rôle à jouer dans le cadre de la future Charte.

L'analyse des secteurs d'extension montre une cohérence globale du périmètre d'étude, mais avec une pertinence variable suivant les secteurs. Les secteurs Plaine de Saint-Fargeau et Forêt des Trois Pignons se révèlent intéressants d'un point de vue paysager et patrimoine bâti, et connaissent une consommation d'espaces maîtrisée. Les secteurs Confluence Essonne Juine et Rive-Gauche du Loing apparaissent assez contrastés : ils recèlent des éléments de patrimoines bâti ou naturel notables, mais les dynamiques urbaines y sont plus fortes. Le secteur Ouest Essonne, cohérent avec le périmètre actuel d'un point de vue paysager, est néanmoins davantage un espace de transition vers la Beauce, dont il possède nombre de caractéristiques.

